

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1845.

---

Budget des dépenses du Département des Finances  
pour l'exercice 1846 <sup>(1)</sup>.

---

## RAPPORT

*Fait, au nom de la section centrale <sup>(2)</sup>, par M. ZOUDE.*

---

**MESSIEURS,**

Le Budget des Finances a été examiné dans toutes les sections avec une sévérité inaccoutumée; d'abord, les circonstances fâcheuses dans lesquelles se trouve le pays par la perte presque générale de la denrée qui sert d'aliment à la plus grande partie de la population, ont forcé à apporter beaucoup d'économie dans les dépenses, surtout que l'État devra distribuer cette année les secours les plus larges à la classe ouvrière. D'un autre côté, plusieurs membres, mécontents du refus, ou au moins du retard apporté dans la fixation des traitements par arrêté royal, mesure si fortement recommandée par la Chambre depuis longtemps; ces membres, disons-nous, ont voulu protester sinon par le refus du Budget, au moins par le rejet de presque toutes les augmentations proposées par le Ministère.

Ces deux motifs, qui ont dirigé vos sections, sont plus amplement développés dans l'analyse de leur travail que nous avons l'honneur de vous présenter.

### DISCUSSION GÉNÉRALE DANS LES SECTIONS.

La première section refuse toute demande d'augmentation de crédit, soit pour majorer les traitements anciens ou pour la création de nouveaux; elle croit qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de nos ressources financières actuelles, d'introduire une plus grande économie dans les dépenses des Départements ministériels, et qu'avant d'allouer de nouveaux fonds pour le personnel des employés, il faut que les cadres des fonctionnaires de tous les Ministères soient

---

(1) Budgets généraux, n° 2.

(2) La section centrale, présidée par M. DUMONT, était composée de MM. DE RENESSE, HUYENERS, DE BREYNE, ZOUDE, DE CORSWAREN et LE JEUNE.

définitivement fixés par un arrêté royal, de manière qu'il y ait impossibilité de les changer par la seule volonté ministérielle. Il n'y a déjà que trop longtemps que les Chambres n'ont cessé de réclamer le règlement du personnel des différentes administrations générales du pays; il est à espérer que ce sera la dernière fois qu'une pareille observation devra être consignée dans les procès-verbaux des sections, et que les Ministres s'empresseront de satisfaire aux vœux exprimés à cet égard par les membres de la Représentation nationale.

La cinquième section exprime également le vœu qu'une mesure générale soit prise pour la fixation de tous les traitements.

La section centrale, à son tour, rappelle que, sur la demande formelle qu'elle en avait faite l'année dernière, le Ministre des Finances d'alors avait pris l'engagement envers la Chambre de soumettre au Roi un arrêté d'organisation générale, qui embrasserait tout à la fois le nombre, le grade et les traitements des fonctionnaires et employés de son Département.

La section centrale peut croire que le remaniement du cabinet ait été un obstacle à l'exécution de ces promesses, mais quel qu'en ait été le motif, elle ne peut que le regretter vivement, parce qu'il est la cause hautement avouée du rejet de plusieurs demandes de crédit.

## EXAMEN DU BUDGET.

### CHAPITRE PREMIER.

ART. 1<sup>er</sup>. — *Traitement du Ministre.* . . . . fr. 21,000 »

Adopté.

ART. 2, § 1<sup>er</sup>. — *Traitement du secrétaire général.* fr. 8,400 »

Adopté.

§ 2. — *Secrétariat général.* . . . . fr. 48,000 »

Augmentation, 3,000 francs.

Les première et troisième sections rejettent.

Les autres s'abstiennent ou rejettent pour défaut de justification suffisante, la cinquième ajoutant que, si elle se décidait à adopter, ce serait à la condition qu'une des deux inspections générales soit supprimée.

M. le Ministre a répondu aux renseignements demandés, que les augmentations réclamées étaient nécessitées par l'extension considérable des travaux de son Département.

Par suite de la loi du 21 juillet 1844, il a dû créer, dit-il, un bureau spécial pour les pensions civiles, dont les dépenses étaient antérieurement prélevées sur la caisse de retraite, supprimée aujourd'hui. (Voir cette réponse à la fin du rapport, litt. A.)

La section centrale, à la majorité des voix, rejette l'augmentation proposée, par le motif principal que les traitements ne sont pas fixés d'une manière définitive par arrêté royal.

En conséquence, elle réduit le § 2 à la somme de 45,000 francs.

§ 3. — *Trésor public* . . . . . fr. 110,000 »

Adopté.

§ 4. — *Contributions directes, douanes, cadastre.* fr. 150,000 »

Augmentation, 10,000 francs.

Les première et troisième sections rejettent.

Les autres demandent de nouvelles justifications; elles se trouvent à l'annexe A, § 4. De toutes les administrations financières, y est-il dit, celle des contributions directes et accises est la plus laborieuse, par suite des changements que subissent fréquemment les lois fiscales, pour satisfaire aux besoins de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

La section centrale, à la majorité des voix, rejette l'augmentation et réduit le chiffre du § 4 à la somme de 140,000 francs.

ART. 2, § 5. — *Enregistrement, domaines et forêts.* fr. 89,800 »

Augmentation 5,800 francs.

Rejeté par les première et cinquième sections.

Les autres sections réclament une justification plus satisfaisante; M. le Ministre l'a produite; elle se trouve à l'annexe A, § 5, et, parmi les motifs qu'il fait particulièrement valoir, se trouve le besoin qu'il a éprouvé d'organiser de nouveaux services par suite de la cession à l'État de la forêt de Soignes, de la reprise du canal de Mons à Condé et de l'ouverture du canal de la Campine.

Il ajoute que l'exécution de la loi du 30 juin 1842, qui accorde une réduction de droits de péage sur les canaux en faveur de certaines denrées, donne lieu à des vérifications compliquées et à beaucoup d'écritures, ce qu'il démontre par la progression qu'a suivie le chiffre des consignations de ces droits, qui, en 1842, ne s'éleva qu'à 53,936 francs, et qui atteindra, en 1845, la somme de 350,000 francs.

Nonobstant ces raisons, et déterminée en partie par les motifs invoqués au § 2 de cet article, la section centrale rejette et réduit ce paragraphe au chiffre primitif de 84,000 francs.

§ 6. — *Commission des monnaies* . . . . . fr. 42,000 »

Cinq sections et la section centrale adoptent.

La deuxième section avait demandé s'il n'y aurait pas lieu de diminuer le personnel, parce que le travail n'est nullement, dit-elle, proportionné à la dépense.

On a répondu à cette demande par la lecture d'une note qui se trouve à la suite du rapport du Budget de 1844, de laquelle il résulte que les bénéfices réalisés par les soins de la commission des monnaies, pour la période de 1832 à 1842, s'élèvent à la somme de 1,598,388 francs; en déduisant pour cette même période la somme de 462,000 francs dépensée pour le personnel de la commission des monnaies, le bénéfice acquis au trésor était à cette époque de 1,136,388 francs. L'exactitude de ces chiffres n'a pas été contestée.

ART. 2, § 7. — *Huissiers et gens de service*. . . fr. 29,000 »

Adopté.

ART. 3. — *Frais de tournées* . . . . . fr. 8,000 »

Adopté.

ART. 4. — *Matériel* . . . . . fr. 40,000 »

Cinq sections adoptent.

La sixième section demande l'emploi des 12,000 francs du § 3.

Déjà le Ministre avait répondu, aux Budgets précédents, que ce n'était qu'au moyen de la plus sévère économie que cette allocation pouvait suffire aux dépenses indispensables qu'elle doit couvrir pour les deux hôtels du Ministère des Finances et celui de la Monnaie, pour achats et entretien des meubles de bureaux et autres. On le comprendra facilement, disait-il, quand on se rappellera que le service du Ministère exige un personnel de 168 employés.

La section centrale adopte.

ART. 5. — *Service de la monnaie* . . . . . fr. 7,200 »

La cinquième section avait signalé un fait qui, s'il était vrai, aurait pu avoir des conséquences dangereuses, c'est qu'on aurait frappé dans les prisons de l'État des jetons en cuivre de la même forme que les pièces de 5 centimes; mais un membre de la commission des monnaies, qui appartient à la section centrale, a fait connaître que ces jetons sont frappés à l'hôtel des monnaies, qu'ils sont une monnaie de convention destinée au service des prisons et dans leur intérieur seulement.

ART. 6. — *Multiplication des coins* . . . . . fr. 20,000 »

Quatre sections adoptent.

La deuxième section trouve le chiffre trop considérable, puisqu'on ne frappe ni or ni argent.

La quatrième section fait remarquer que, tous les ans, il reste des sommes considérables disponibles sur cet article. C'est ainsi que, sur les années 1840 à 1844, il est resté sans emploi une somme de 117,424 francs.

Cette section demande que le chiffre soit réduit à la dépense probable que subira cet article, pour ne pas enfler inutilement le Budget.

A ces observations, M. le Ministre a répondu que le crédit de 20,000 francs n'est pas trop élevé, attendu que les coins destinés à la fabrication des pièces de 1 et 2 centimes occasionne une dépense d'environ 18,000 francs, qu'il était d'ailleurs convenable de réserver un excédant pour le cas où l'on pourrait frapper de la monnaie d'argent.

Il a fait remarquer en outre que, depuis que le crédit de 30,000 francs a été réduit à 20,000 francs, il n'est plus à prévoir que l'excédant qui s'est fait remarquer les années précédentes se reproduise encore.

La section centrale adopte.

ART. 7. — *Achat de matières et frais de fabrication.* fr. 200,000 »

Adopté.

ART. 8. — *Magasin général des papiers* . . . fr. 117,000 »

Adopté.

La section centrale appelle l'attention de M. le Ministre sur la qualité du papier timbré, qui laisse souvent à désirer, et particulièrement de ceux destinés aux registres de l'état civil, dont la conservation est si importante.

ART. 9. — *Statistique* . . . . . fr. 23,000 »

Adopté par toutes les sections, sauf par la cinquième, qui demande comment il se fait que la concentration de la statistique a laissé subsister des dépenses de ce chef dans chaque Ministère.

A cette demande, le Ministre a répondu que la statistique n'était pas centralisée au Ministère de l'Intérieur, qu'un arrêté royal du 16 mars 1841 avait seulement institué une commission centrale, qui avait pour mission de proposer un plan complet pour la publication des documents statistiques concernant les diverses branches de l'administration; que chaque Ministère n'en conserve pas moins la rédaction et la publication des statistiques qui lui sont propres.

Le Ministère des Finances publie annuellement le tableau du commerce belge avec les pays étrangers, la dépense que cet ouvrage exigeait autrefois s'élevait de 40 à 45,000 francs; ces frais ont été successivement réduits à 23,000 francs, toute réduction ultérieure ne serait plus compatible avec la marche des travaux.

La section centrale adopte.

## CHAPITRE II.

ART. 1<sup>er</sup>. — *Traitement des Directeurs.* . . . fr. 86,550 »

Adopté.

ART. 2. — *Service de la caisse générale de l'État.* fr. 250,000 »

Quatre sections adoptent.

La quatrième renouvelle les observations faites les années précédentes, par la Cour de Comptes, sur la nécessité d'établir un contrôle sur le caissier général de l'État, et demande la prompte discussion du projet de loi sur la comptabilité générale.

La section centrale, à l'unanimité, appuie le vœu de la quatrième section.

La sixième section demande s'il n'y a pas moyen d'obtenir des conditions plus favorables pour la recette générale.

M. le Ministre répond que la provision accordée au caissier général était, sous le Gouvernement précédent, de  $\frac{1}{3}$  p. %; qu'après la séparation de la Hollande les recettes étant réduites, et le caissier général n'ayant plus la garantie de conserver un encaisse d'au moins 10 millions de florins, qui lui était assuré sous l'ancien Gouvernement, la provision a été portée à  $\frac{1}{4}$  p. %.

Depuis 1837, d'autres modifications ont été apportées, qui réduisent cette provision à  $\frac{1}{5}$  p.  $\%$  pour les recettes ordinaires, à  $\frac{1}{8}$  p.  $\%$  pour émission de bons du trésor, et à  $\frac{1}{16}$  p.  $\%$  pour les emprunts.

Ces conditions ont été débattues dans le temps pour sauve-garder les intérêts du trésor; on ne pense pas qu'il y ait lieu d'y revenir en ce moment.

La section centrale a adopté.

### CHAPITRE III.

ART. 1<sup>er</sup>. — *Service sédentaire* . . . . . fr. 872,500 »

Quatre sections adoptent.

La troisième demande le tableau indicatif des lèges et de son application aux personnes.

Cet état se trouve à la suite du rapport, sub litt. B.

La quatrième section fait observer que le supplément de traitement pour lèges ne pouvant excéder 37,000 francs, on demande comment il se fait que ce chiffre reste toujours le même, tandis que l'indemnité n'est pas continuée aux nouveaux comptables.

La section centrale, vu l'état des lèges, qui ne présente qu'une somme de 21,865 francs, tandis que le chiffre des prévisions élevait le crédit à la somme de 37,000 francs, estime qu'il y a lieu de réduire le chiffre de l'article de 12,000 francs; en conséquence, elle propose de n'allouer à l'article premier que la somme de 860,500 francs.

Pour donner satisfaction à la Chambre sur l'emploi de la somme dont on propose la réduction, on croit devoir donner des renseignements puisés à une bonne source.

La loi du 6 avril 1843 sur la répression de la fraude, celle du 21 juillet 1844, sur les droits différentiels, et l'arrêté du 5 juin 1845, qui a établi des succursales d'entrepôt dans plusieurs stations, pour les marchandises arrivant par le chemin de fer, ont accru le travail dans une forte proportion, et il a bien fallu, pour y satisfaire, augmenter le nombre des vérificateurs des douanes, des teneurs de livres; à cela il faut encore ajouter la création d'un entrepôt dans la ville de Termonde.

Si l'administration est parvenue à satisfaire à tous les besoins, sans demander de nouveaux crédits, c'est qu'elle a trouvé des ressources dans la suppression d'une partie des suppléments de lèges, par suite de décès ou par l'amélioration de position de quelques employés qui y avaient droit.

Réduire maintenant le chiffre, c'est mettre l'administration dans l'impossibilité de remplir la mission qui lui est imposée, ou la forcer à retirer ou à restreindre, au détriment des intérêts généraux, les facilités que le commerce et l'industrie ont réclamées.

On sait que cette manière d'opérer n'est pas régulière, mais on sait aussi qu'au début d'un service nouveau on ne peut prévoir toutes les éventualités, alors qu'elles sont subordonnées au mouvement des affaires commerciales et à la direction qu'elles peuvent prendre.

Il faut l'expérience pour connaître le chiffre qui sera nécessaire pour parer à tous les besoins.

ART. 2. — *Remises et indemnités des comptables* . fr. 1,710,000 »

Cinq sections adoptent.

La troisième demande l'état des comptables auxquels des suppléments sont accordés, et exprime le vœu formel que le Gouvernement fasse disparaître une bonne partie de ces traitements irréguliers.

Cet état est joint sub litt. C.

La section centrale adopte.

ART. 3. — *Service actif* . . . . . fr. 501,200 »

Adopté.

ART. 4. — *Douanes et recherches maritimes* . . . fr. 3,959,200 »

Adopté.

ART. 5. — *Accises* . . . . . fr. 759,900 »

Adopté.

ART. 6. — *Garantie* . . . . . fr. 43,860 »

Adopté.

ART. 7. — *Poids et mesures* . . . . . fr. 52,100 »

Adopté.

ART. 8. — *Avocats de l'administration* . . . . fr. 35,670 »

Adopté par cinq sections.

La deuxième section demande si les avocats de l'administration ne reçoivent pas, outre leurs traitements fixes, des honoraires.

M. le Ministre répond que l'administration des contributions ne paye aucune somme à titre d'honoraires à MM. les avocats en sus de leur traitement. Toutefois, d'après les règlements en vigueur, des honoraires leur sont alloués d'après les ordonnances dans tous les cas où la partie adverse est condamnée aux dépens; il s'ensuit qu'ils n'ont droit qu'aux frais taxés par le jugement.

ART. 9. — *Frais de tournées* . . . . . fr. 189,650 »

Cinq sections adoptent. La troisième demande la révision du tarif.

La section centrale appuie cette demande, et rappelle l'engagement qui a été pris à cet égard par le chef du Département des Finances, lors de la discussion du Budget de 1845; du reste, la section centrale adopte.

ART. 10. — *Indemnités* . . . . . fr. 291,200 »

Cinq sections adoptent.

La troisième demande des explications sur le § 11 : *Indemnité pour les chevaux.*

Ces explications sont fournies de la manière suivante : les inspecteurs et contrôleurs des douanes sur les frontières, les contrôleurs des accises des chefs-lieux d'arrondissements et les inspecteurs en chef dans les provinces où il n'existe point d'inspecteurs des douanes, doivent tenir un cheval pour remplir convenablement leurs devoirs.

En vertu de l'arrêté royal du 28 avril 1835, et de celui du 3 juin suivant, les employés auxquels, d'après la nature de leurs fonctions, le Ministre impose l'obligation de tenir un cheval, obtiennent une indemnité spéciale de 600 francs.

La section centrale adopte.

ART. 11. — *Matériel.* . . . . . fr. 140,000 »

Adopté.

ART. 12. — *Indemnité pour transcriptions et mutations.* . . . . . fr. 32,000 »

Adopté.

ART. 13. — *Entrepôt d'Anvers.* . . . . . fr. 31,000 »

Adopté.

#### CHAPITRE IV.

ART. 1<sup>er</sup>. — *Traitement du personnel de l'enregistrement* . . . . . fr. 356,250 »

Adopté.

La sixième section fait observer, au § 7, que les agents de change ne font pas un tableau complet du prix-courant de toutes les actions et effets publics ; par exemple, ils n'indiquent pas les actions de la banque de Flandre. Cette section invite M. le Ministre à prescrire à ces agents de faire les états des prix-courants plus complets.

ART. 2. — *Employés du timbre.* . . . . . fr. 54,700 »

Augmentation 3,500 francs.

Les 2<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> sections adoptent.

La première section rejette pour défaut de justification suffisante.

La troisième rejette à l'unanimité et la sixième à la majorité.

La section centrale rejette à la majorité de quatre contre trois.

Par suite de ce rejet, l'article est réduit à 51,200 fr.

ART. 3. — *Employés du domaine* . . . . fr. 79,900 »  
 Augmentation 3,600 francs.

SAVOIR : pour le canal de la Campine (service nouveau). . . . fr. 900 »  
 Id. pour la Sambre canalisée et le canal de Mons à Condé. fr. 2,700 »  
 -----  
 3,600 »

Dans les sections comme à la section centrale on a voté par division. Le chiffre de 900 fr. pour le canal de la Campine est adopté par toutes les sections et par la section centrale.

Le chiffre de 2,700 pour la Sambre canalisée et le canal de Mons à Condé est admis par une section, rejeté par quatre, et une a demandé des renseignements.

Ces renseignements sont imprimés à la suite du rapport, sub litt. *D*, et portent en substance que la recette de la Sambre à Charleroy, qui n'était, en moyenne, pour les premières années, que de 160 mille francs, s'est élevée successivement, et qu'elle atteindra cette année à peu près 300 mille francs; qu'il en résulte que le traitement de 3,200 fr. du receveur n'est plus en rapport ni avec le produit, ni avec le travail, ni avec les frais de commis.

Que la recette de la Sambre à Namur, qui n'était primitivement que de 140 mille, dépassera 300 mille fr. cette année; qu'une augmentation de traitement pour le receveur est d'une justice rigoureuse; le même résultat est signalé pour le canal de Mons à Condé.

Après lecture de ces renseignements, l'augmentation de 2,700 fr. mise aux voix est rejetée par la section centrale.

ART. 3, § 17. — La troisième section demande en quoi consistent les fonctions des préposés à la recette des péages de l'Escaut, les péages de ce fleuve étant adjugés.

La réponse du Ministre porte que les droits de navigation de l'Escaut aux écluses du pont Madou à Gand, à celle d'Audenaerde et au barrage d'Auterive ne sont plus affermés depuis 1843.

Que les recettes des années 1843, 1844 et 1845, comparées aux produits des adjudications de 1840, 1841 et 1842, présentent une différence en plus de 25,054 francs.

Au § 24 du même article, *extraction de minerais de fer*, la deuxième section demande quelle surveillance on doit exercer sur l'extraction de ce minerais.

Réponse : « L'administration du domaine loue le droit d'extraire du minerais de fer dans plusieurs bois de l'État, et entre autres dans celui des Minières, dont l'exploitation produit en moyenne un revenu annuel de 11,000 fr. »

Au § 25, *surveillant aux fabriques*, la troisième section demande en quoi consiste cette surveillance des fabriques de Seraing et à Andennes.

M. le Ministre répond ce qui suit :

« Après les événements de 1830, le Gouvernement a nommé un délégué, » chargé de surveiller les intérêts importants du trésor engagés dans les socié-

» tés John Cockerill, à Seraing et à Liège, William Yates et C<sup>e</sup>, filature, tissage  
» et impression de coton à Liège et à Andennes; John Cockerill et C<sup>e</sup>, papeterie  
» d'Andennes.

» Lors de la dissolution de ces sociétés, ledit délégué a été chargé de leur  
» liquidation, dans l'intérêt du Gouvernement, et il lui a été accordé à ce titre  
» un traitement de 600 fr., au lieu de celui de 4200 dont il jouissait précé-  
» demment.

» Les liquidations, dans lesquelles ledit agent prend une part fort active, ne  
» sont pas encore terminées, et c'est pour ce motif que l'on a maintenu au  
» Budget de 1846 l'allocation de 600 francs. »

La section centrale, ayant rejeté les augmentations demandées pour la Sambre et le canal de Condé, ensemble 2,700, réduit l'article à 77,200 francs.

ART. 4. — *Agents forestiers.* . . . . fr. 243,600 »

La troisième section adopte.

La première section fait remarquer que des ventes de forêts ayant été faites, le nombre d'agents devrait être diminué, et par suite le chiffre de la dépense.

La troisième section fait la même observation.

La quatrième section trouve la dépense exagérée, eu égard aux produits qui ne figurent aux Voies et Moyens que pour une somme de 689,000 francs.

La réponse du Gouvernement porte, qu'aux termes de l'art. 20 du cahier des charges de la vente des bois domaniaux, le prix de l'adjudication est payable par cinquième, d'année en année, et qu'aux termes de l'art. 28, l'administration des domaines reste chargée de la surveillance jusqu'au paiement intégral du prix, qui ne doit être entièrement soldé qu'en 1850.

A cette réponse on croit devoir ajouter que les communes et les établissements publics, dont les bois sont soumis à la surveillance de l'administration forestière, contribuent dans la dépense pour une somme de 145,000 francs, qui est portée au Budget des Voies et Moyens.

La section centrale adopte.

ART. 5. — *Remises des receveurs.* . . . . fr. 849,000 »

Adopté.

ART. 6. — *Remises des greffiers.* . . . . fr. 41,000 »

Adopté.

ART. 7. — *Frais de bureau des directeurs.* . . . fr. 22,000 »  
Augmentation 2,000 francs.

Les deuxième et troisième sections adoptent.

Deux rejettent, l'une par un refus net, l'autre par suite du partage des voix.

Deux demandent une justification plus satisfaisante.

Cette justification, le Gouvernement la fait consister dans la considération des nouveaux services importants confiés à l'administration de l'enregistrement.

Telles sont les perceptions des droits de navigation sur la Meuse, l'Escaut, la Dendre, la Lys, le canal de Gand à Ostende, de Mons à Condé, la fonderie de canons à Liège; enfin, dit-il, l'exécution de la loi du 30 juin 1842, qui autorise une réduction de péage sur les canaux et rivières, exige surtout beaucoup de travail dans les directions, etc., etc.

Voir pour le surplus cette réponse annexée sub litt. *E*.

Nonobstant ces observations, le chiffre de 2.000 francs a été rejeté par la majorité des voix à la section centrale.

En conséquence, l'article est réduit à la somme de 20,000 francs.

ART. 8. — *Matériel* . . . . . fr. 32,000 »

Adopté.

ART. 9. — *Frais de poursuites et d'instances* . . fr. 55,000 »

Adopté.

La troisième section demande l'emploi de cette somme pour 1844. Il est aux annexes sub litt. *F*.

ART. 10. — *Dépenses du domaine* . . . . . fr. 78,300 »

Adopté.

ART. 11. — *Palais de Bruxelles et de Tervueren* . fr. 23,800 »

D'après le désir de la cinquième section, le Gouvernement a divisé cet article de la manière suivante :

<i>Personnel.</i> — Domaine de Tervueren, 8 agents.	fr.	9,060	»
Palais de Bruxelles, 4 agents . . .		3,320	»
		<hr/>	
		12,380	»
<i>Matériel.</i> — Entretien du parc, des plantations et menues réparations aux bâtiments .		11,420	»
		<hr/>	
		23.800	»
		<hr/>	

Les sections et la section centrale adoptent.

## CHAPITRE V.

*Pensions civiles* . . . . . fr. 1,175,000 »  
Augmentation 50,000 francs.

Quelques sections demandent que le montant de chaque pension soit porté au tableau des pensionnaires.

Il a été fait droit à cette demande; cet état est annexé sub litt. *G*.

La section centrale recommande à tous les Départements Ministériels de ne

pas mettre à la pension des employés qui sont encore capables de rendre service à l'État. Elle recommande surtout de bien s'assurer de la réalité des motifs que les aspirants à la pension font valoir.

En réponse, M. le Ministre fait connaître que la liquidation des pensions est toujours précédée d'un examen très-sévère de la part du conseil institué pour préparer ce travail, que la Cour des Comptes exerce d'ailleurs son contrôle à cet égard.

#### CHAPITRE VI.

*Dépenses imprévues et travail extraordinaire . . . fr. 18,000 »*

Adopté.

La première section demande l'emploi de la somme votée en 1844 pour dépenses imprévues.

Cet état se trouve ci-après, sub. litt. *H*.

*Le Rapporteur,*

**L.-J. ZOUDE.**

*Le Président,*

**DUMONT.**

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

*Des dépenses du Département des Finances pour l'exercice 1846.*

	NUMÉRO	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHIFFRE du GOUVERNEMENT.	RÉDUCTION PROPOSÉE.	CHIFFRE adopté PAR LA SECTION CENTRALE.
		<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
	1	» Traitement du Ministre . . . . .	21,000	»	21,000
	2	1 Id. du secrétaire général . . . . .	8,400	»	8,400
		2 Secrétariat général . . . . .	48,000	3,000	45,000
		3 Trésor public . . . . .	110,000	»	110,000
		4 Contributions directes . . . . .	150,000	10,000	140,000
		5 Enregistrement . . . . .	89,800	5,800	84,000
		6 Commission des monnaies . . . . .	42,000	»	42,000
		7 Huissiers et gens de service . . . . .	29,000	»	29,000
	3	» Frais de tournées . . . . .	8,000	»	8,000
	4	» Matériel . . . . .	40,000	»	40,000
	5	» Service de la Monnaie . . . . .	7,200	»	7,200
	6	» Multiplication des coins . . . . .	20,000	»	20,000
	7	» Achats de matières . . . . .	210,000	»	210,000
	8	» Magasin général des papiers . . . . .	117,000	»	117,000
	9	» Statistique . . . . .	25,000	»	25,000
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.	925,400	18,800	904,600
		<b>CHAPITRE II.</b>			
	1	» Traitements des directeurs . . . . .	86,550	»	86,550
	2	» Service de la caisse de l'État . . . . .	250,000	»	250,000
		TOTAL DU CHAPITRE II . . . . . fr.	336,950	»	336,950

NUMÉRO		DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHIFFRE du GOUVERNEMENT.	RÉDUCTION PROPOSÉE.	CHIFFRE adopté PAR LA SECTION CENTRALE.
Des articles.	De développement.				
<b>CHAPITRE III.</b>					
1	»	Service sédentaire . . . . .	872,500	»	872,500
2	»	Remises et indemnités . . . . .	1,710,000	12,000	1,698,000
3	»	Service actif . . . . .	501,200	»	501,200
4	»	Douanes . . . . .	3,950,200	»	3,950,200
5	»	Accises . . . . .	750,900	»	750,900
6	»	Garantie . . . . .	45,800	»	45,800
7	»	Poids et mesures . . . . .	52,100	»	52,100
8	»	Avocats de l'administration . . . . .	35,670	»	35,670
9	»	Frais de tournées . . . . .	189,850	»	189,850
10	»	Indemnités . . . . .	291,200	»	291,200
11	»	Matériel . . . . .	140,000	»	140,000
12	»	Indemnités pour transcriptions, etc. . . . .	52,000	»	52,000
13	»	Entrepôt d'Anvers . . . . .	51,000	»	51,000
TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.			8,609,480	12,000	8,597,480
<b>CHAPITRE IV.</b>					
1	»	Traitement du personnel de l'enregistrement . . . . .	556,200	»	556,200
2	»	Employés du timbre. . . . .	54,700	3,500	51,200
3	»	Id. du domaine. . . . .	79,900	2,700	77,200
4	»	Agents forestiers . . . . .	245,600	»	245,600
5	»	Remises des receveurs . . . . .	849,000	»	849,000
6	»	Id. des greffiers . . . . .	41,000	»	41,000
7	»	Frais de bureau des directeurs . . . . .	22,000	2,000	20,000
8	»	Matériel . . . . .	52,000	»	52,000
9	»	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	55,000	»	55,000
10	»	Dépenses du domaine. . . . .	78,500	»	78,500
11	»	Palais de Bruxelles et de Tervueren . . . . .	25,800	»	25,800
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . fr.			1,855,500	8,200	1,827,500
<b>CHAPITRE V.</b>					
1	»	Pensions civiles . . . . .	1,175,000	»	1,175,000
2	»	Secours à des employés . . . . .	5,000	»	5,000
TOTAL DU CHAPITRE V. . . fr.			1,180,000	»	1,180,000
<b>CHAPITRE VI.</b>					
1	»	Dépenses imprévues . . . . .	14,000	»	14,000
2	»	Travail extraordinaire . . . . .	4,000	»	4,000
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . fr.			18,000	»	18,000

**BUDGETS DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS**

**ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.**

---

Ces Budgets ont été admis par les sections particulières , et la section centrale en propose l'adoption.

---

## BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur le foncier . . . . .
2	Id. sur l'impôt personnel . . . . .
3	Id. sur les patentes . . . . .
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité . . . . .
5	Non-valeurs sur les redevances des mines . . . . . [ Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs. ]
	TOTAL du chapitre I <sup>er</sup> . . . . . fr.
<b>CHAPITRE II.</b>	
REMBOURSEMENTS.	
1	Restitutions de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés . . . . .
2	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.
3	Remboursements de postes aux offices étrangers. . . . .
"	Attributions d'amendes forestières . . . . . [ Crédit transféré au Budget des Dépenses pour ordre, chapitre III, art. 1 <sup>er</sup> . ]
4	Déficit de comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire (a . . . . . [ Les crédits compris au présent chapitre ne sont point limitatifs. ]
	TOTAL du chapitre II. . . . . fr.
<b>CHAPITRE III.</b>	
PÉAGES.	
Unique.	Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . . [ Le crédit compris au présent chapitre n'est point limitatif. ]
	TOTAL du chapitre III. . . . . fr.
<h2>Récapitulation.</h2>	
	Chapitre I. Non-valeurs . . . . .
	— II. Remboursements . . . . .
	— III. Péages . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.

## ET DES REMBOURSEMENTS.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
300,000	»	300,000	300,000	»	»		
370,000	»	370,000	370,000	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
30,000	»	30,000	30,000	»	»		
16,000	»	16,000	16,000	»	»		
796,000	»	796,000	796,000	»	»		
30,000	»	30,000	30,000	»	»		
250,000	»	250,000	250,000	»	»		
150,000	»	150,000	150,000	»	»		
»	»	»	18,000	»	18,000		
»	»	»	»	»	»		
430,000	»	430,000	448,000	»	18,000		
800,000	»	800,000	800,000	»	»		
800,000	»	800,000	800,000	»	»		
796,000	»	796,000	796,000	»	»		
430,000	»	430,000	448,000	»	18,000		
800,000	»	800,000	800,000	»	»		
2,026,000	»	2,026,000	2,044,000	»	18,000		
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . .				18,000			

n) Article destiné à  
faire face aux éventua-  
lités.

## RECETTES POUR ORDRE.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
TRÉSOR PUBLIC . . .	1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de Belgique, par des comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés aux bureaux de station de l'administration du chemin de fer, etc., pour garantie de leur gestion, et cautionnements fournis par des contribuables pour garantie du paiement de leurs redevabilités en matière de douanes, d'accises, etc. . . . .	1,000,000	2,790,000
	2	Caisses des veuves des fonctionnaires civils . . . .	750,000	
	3	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	160,000	
	4	Caisse de prévoyance des instituteurs primaires . . .	65,000	
	5	Commission des secours . . . . .	25,000	
	6	Masse d'habillement et d'équipement de la douane. .	300,000	
	7	Subsides offerts pour construction de routes . . . .	400,000	
	8	Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux. . . . .	90,000	
<b>CHAPITRE II.</b>				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	1	Produit des amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions . . . . .	120,000	9,191,500
	2	Expertise de la contribution personnelle . . . . .	30,000	
	3	Produit d'ouverture des entrepôts . . . . .	14,000	
	4	Recouvrement d'impôts en faveur des provinces. . .	6,734,000	
	5	Recettes en faveur des communes . . . . .	1,950,000	
	6	Taxe provinciale sur les chiens . . . . .	200,000	
	7	Id. sur le bétail . . . . .	125,000	
	8	4 et 5 p. % au profit des villes de Liège et Verviers, pour pillages . . . . .	18,500	
A REPORTER. . . . .				11,981,500

## SUITE DES RECETTES POUR ORDRE.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		REPORT. . . . . fr.	. . . . .	11,981,500
		CHAPITRE III.		
		FONDS DE TIERS.		
	1	Amendes diverses et autres recettes soumises aux frais de régie . . . . .	1,100,000	
	2	Amendes de consignations et autres recettes non assujetties aux frais de régie . . . . .	600,000	
	3	Recouvrement de revenus pour compte de provinces.	495,000	1,996,000
		CONSIGNATIONS.		
	4	Consignations diverses. (Loi du 26 nivôse an XIII.) .	800,000	
	5	Consignations à titre de dépôt . . . . .	1,000	
		TOTAL DES RECETTES POUR ORDRE. . . . . fr.	. . . . .	13,977,500

*Le Rapporteur,***L.-J. ZOUDE.***Le Président,***DUMONT.**



# ANNEXES.

LITT. A.

## CHAPITRE I<sup>er</sup>, ART. 2, N<sup>o</sup> 2.

*Ce n<sup>o</sup> présente une augmentation de 3,000 francs sur le chiffre de 1845. Aucune des six sections ne la trouve suffisamment justifiée. Les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sections pensent qu'il ne doit être accordé d'augmentation de traitement qu'en conséquence d'une mesure générale, fixant d'une manière définitive le montant des traitements. Les n<sup>os</sup> 4 et 5 du même article ont fait naître les mêmes observations.*

Ainsi que le fait remarquer la note marginale insérée au Budget, les augmentations réclamées en faveur de diverses branches de l'administration centrale, et notamment du secrétariat général de l'administration des contributions et de celle de l'enregistrement, sont la conséquence de l'extension considérable que les travaux du Département des Finances ont prise depuis plusieurs années.

Pour le secrétariat général, par exemple, l'augmentation de travail dérive d'abord de l'accroissement d'affaires qui sont traitées dans les autres administrations, et résulte en outre de la mise en vigueur de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles, dont la conséquence nécessaire a été la création d'un bureau spécial. Le personnel de ce bureau se compose en grande partie des employés disponibles du bureau de liquidation.

Avant la loi du 21 juillet 1844, la dépense relative au service des pensions était prélevée sur les fonds de l'ancienne caisse de retraite. Depuis la suppression de cette caisse, les pensions des fonctionnaires et employés étant à la charge du trésor, il a fallu pourvoir à cette partie nouvelle du service.

Toutefois, malgré les travaux chaque jour plus nombreux et plus importants du secrétariat général, le Ministre ne réclame qu'une augmentation de trois mille francs, espérant que, par leur zèle et leur activité, les employés pourront suffire à l'expédition des affaires. Cette augmentation lui permettra aussi de régulariser définitivement les divers services qui dépendent du secrétariat général.

### ART. 2, § 4.

Aux explications données en marge des développements du Budget ( note 6, p. 273 ), l'on ajoutera que, de toutes les administrations financières, celle des

contributions directes, cadastre, douanes et accises, poids et mesures et garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent, est la plus laborieuse, par suite des changements que subissent fréquemment les lois fiscales, pour satisfaire aux besoins du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Les attributions dont elle est chargée sont réparties en France entre trois administrations centrales. A part le travail matériel qui incombe plus spécialement aux employés d'un grade inférieur, on voudra bien remarquer que ses obligations, quant à la préparation des lois et à leur mise à exécution, sont cependant aussi étendues, et doivent embrasser les mêmes détails, bien qu'elles s'appliquent à un territoire beaucoup plus circonscrit.

Parmi les causes qui ont motivé l'augmentation du crédit de fr. 10,000, on a oublié de faire observer que la loi sur les pensions est venue aussi accroître le travail de l'administration des contributions. Cela se conçoit aisément, puisqu'elle doit vérifier les diverses retenues qui sont prélevées, au profit de la caisse des veuves et orphelins, sur le traitement de plus de 7,000 fonctionnaires et employés, tandis que précédemment il n'existait qu'une seule retenue au profit de la caisse de retraite.

Quels que soient le zèle et l'activité des fonctionnaires et employés de l'administration centrale, ils ne peuvent plus suffire à toutes les nécessités du service. Dans l'intérêt du trésor et des contributions, il devient urgent d'accroître ses cadres et de compléter les bases de son organisation intérieure. Appelée, par ses nombreuses attributions, à garantir les principales ressources alimentant le trésor public, elle doit, pour remplir sa mission, contrôler sans cesse les opérations de ses agents en province. Or, cette surveillance, pour ainsi dire permanente, exige des écritures indispensables, et vient ajouter à la somme de son travail.

Aux détails qui précèdent, l'on ajoutera que la demande d'une somme de 10,000 francs n'a pas pour but exclusif ou principal, comme quelques sections ont paru le croire, des augmentations de traitements : la nécessité de régulariser et de compléter l'organisation intérieure des bureaux est le motif déterminant de la demande.

Les traitements sont fixés avec une stricte économie, tout en tenant compte du rang hiérarchique des fonctionnaires, des obligations qu'ils ont à remplir et des connaissances que ces emplois exigent.

ART. 2, § 5. — *Augmentation, 5,800 francs.*

La faible augmentation de crédit proposée pour l'administration centrale de l'enregistrement, est motivée par les besoins de cette branche de service et par l'insuffisance du crédit actuel pour y pourvoir.

Sans parler de la progression de certains produits et de l'augmentation de travail qui en est la suite immédiate, l'on fera remarquer que la création ou l'organisation de nouveaux services, résultant notamment de la cession à l'État de la forêt de Soignes, de la reprise du canal de Mons à Condé et de l'ouverture du canal de la Campine, sont venues accroître les travaux de cette administration. L'exécution de la loi du 30 juin 1842, qui accorde une réduction des droits de péage sur les canaux, en faveur de certaines denrées, donne également lieu à des vérifications compliquées et à beaucoup d'écritures. Il suffira, pour le

démontrer , d'indiquer la progression qu'a suivie le chiffre des consignations de droits de péages :

Il s'est élevé en 1842 à . . . . . fr.	53,936 87
— en 1843 à . . . . .	206,369 84
— en 1844 à . . . . .	268,904 57

On prévoit qu'en 1845 elles atteindront le chiffre de 350,000 francs.

On peut encore signaler comme donnant lieu à un accroissement de travail considérable , le remboursement des consignations , dont le chiffre augmente chaque année ; ainsi que l'exécution des conventions conclues avec la France et avec la Hollande , tendant à assurer , au moyen de la communication réciproque de renseignements , la perception des droits d'enregistrement et de succession.



## ÉTAT DES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENTS

*Accordés pour tenir lieu d'indemnité de pertes éprouvées par suite de la suppression des lèges.*

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS	GRADE	RÉSIDENCE.	PROVINCE.	SUPPLÉMENT de TRAITEMENT annuel.
	et INITIALES DES PRÉNOMS.	ou QUALITÉ.			
1	Van Assche, J.-F.-F. . . . .	Receveur. . . . .	Anvers . . . . .	Anvers . . . . .	280
2	Spec, G. . . . .	Id. . . . .	Lillo . . . . .	Id. . . . .	400
3	Vandenbussche, J.-F.-L. . . . .	Teneur de livres. . . . .	Anvers . . . . .	Id. . . . .	1,175
4	Griez, L.-J.-J. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	1,175
5	Vankerckhove, D. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	1,175
6	Dockx, P.-G. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	200
7	Guyot, J.-F.-L. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	200
8	Vanlinthout, P.-A. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	200
9	Nauts, G.-J.-F. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	200
10	Vanhove, E.-J. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	160
11	Pottieuw-Vervecken, P.-J. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	200
12	Illegoms, G.-H. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	200
13	Devleeschouwer, C. . . . .	Id. . . . .	Bruxelles . . . . .	Brabant. . . . .	500
14	Dewit, J. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	200
15	Vancampenhout, G. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	540
16	Quiriny, R.-H.-X. . . . .	Id. . . . .	Louvain . . . . .	Id. . . . .	550
17	Barvoet, B. . . . .	2 <sup>e</sup> commis de direction.	Bruges . . . . .	Flandre occid.	100
18	Daneels, P.-J. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	150
19	Goethals-Fraeys, A.-J.-A. . . . .	Receveur. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	450
20	Decroes, S. . . . .	Id. . . . .	Ostende. . . . .	Id. . . . .	2,000
21	Vanden Ameele, C.-F. . . . .	Id. . . . .	Herseaux . . . . .	Id. . . . .	150
22	Bever, A.-J. . . . .	Id. . . . .	Adinkerke . . . . .	Id. . . . .	500
23	Maes, A.-J. . . . .	Id. . . . .	Furnes . . . . .	Id. . . . .	150
24	Deroo, L. . . . .	Id. . . . .	Nieuport . . . . .	Id. . . . .	590
25	Delaveleye . . . . .	Id. . . . .	Courtrai . . . . .	Id. . . . .	140
A REPORTER. . . . .					10,785

NOMBRE D'ORDRE.	NOMS	GRADE	RÉSIDENCE.	PROVINCE.	SUPPLÉMENT
	et INITIALES DES PRÉNOMS.	ou QUALITÉ.			de TRAITEMENT annuel.
				REPORT . . . .	10,785
26	Taffin, T.-D. . . . .	Receveur. . . . .	Lokert . . . .	Flandre occid.	240
27	Cascaux, G.-A.-L. . . . .	Id. . . . .	Courtrai (stat <sup>on</sup> )	Id.	740
28	Dehaerne, P.-A. . . . .	Id. . . . .	Ypres. . . . .	Id.	70
29	Dewitte, B.-A.-H. . . . .	Teneur de livres . . . .	Ostende. . . .	Id.	530
50	Waeles, F.-J. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id.	530
51	Vandervenne, J. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id.	550
52	Rycx, G.-F.-J. . . . .	Receveur. . . . .	Gand . . . . .	Flandre orient.	1,470
53	Steyskal, J.-B. . . . .	Contrôleur, 1 <sup>er</sup> commis de direction.	Mons. . . . .	Hainaut. . . .	200
54	Questienne, A. . . . .	2 <sup>e</sup> commis de direction.	Id. . . . .	Id. . . . .	100
55	Babut, J.-H. . . . .	Receveur. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	150
56	Pouleur, S. . . . .	Id. . . . .	Passo-tout-Outre	Id. . . . .	150
57	Bouchez, G.-V. . . . .	Id. . . . .	Hensies. . . .	Id. . . . .	440
58	De Grootd, J.-B.-C.-L. . . . .	Id. . . . .	Beaumont. . .	Id. . . . .	40
59	Lemyé, J.-A.-J.-R. . . . .	Id. . . . .	Macon . . . .	Id. . . . .	150
40	Kessler, M. . . . .	Id. . . . .	Rièzes de Chimay.	Id. . . . .	70
41	Haillez, E. . . . .	Id. . . . .	Boisbourdon. .	Id. . . . .	440
42	Timmermans, P.-J. . . . .	Id. . . . .	Peruwelz . . .	Id. . . . .	400
45	Fauconnier, J.-J. . . . .	Id. . . . .	Soignies . . . .	Id. . . . .	70
44	Deformanoir, P.-H. . . . .	Id. . . . .	Tournay . . . .	Id. . . . .	70
45	Bourgaux, L.-M.-J. . . . .	Id. . . . .	Rance. . . . .	Id. . . . .	70
46	Beauduin, C.-F. . . . .	Id. . . . .	Quiévrain. . .	Id. . . . .	600
47	Lebrun, P.-H. . . . .	Teneur de livres . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	200
48	Caumartin, L. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	500
49	Brassart, A. . . . .	Id. . . . .	Péruwelz . . .	Id. . . . .	200
50	Jonghmans, T. . . . .	Id. . . . .	Hertain. . . .	Id. . . . .	200
51	Fabritius, C.-J. . . . .	2 <sup>e</sup> commis de direction.	Liège. . . . .	Liège. . . . .	50
52	Houyet, E.-J. . . . .	Receveur. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	240
53	Noël, J.-A. . . . .	Id. . . . .	Jalhay . . . .	Id. . . . .	70
54	Genatzy, A.-L.-L. . . . .	Id. . . . .	Chêneux . . . .	Id. . . . .	240
55	Defize, N.-M. . . . .	Id. . . . .	Ayeneux . . . .	Id. . . . .	150
56	Buysens, F.-L.-E. . . . .	Id. . . . .	Stavelot. . . .	Id. . . . .	150
57	Masset, R. . . . .	Id. . . . .	Huy . . . . .	Id. . . . .	70
				A REPORTER . .	19,715

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS et INITIALES DES PRÉNOMS.	GRADE ou QUALITÉ.	RÉSIDENCE.	PROVINCE.	SUPPLÉMENT de TRAITEMENT annuel.
				REPORT . . . .	19,718
58	Devos, F. . . . .	Teneur de livres . . . .	Liège. . . . .	Liège. . . . .	200
59	Fivé, J.-F.-M. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	100
60	Leclercq, P.-J. . . . .	Id. . . . .	Verviers . . . .	Id. . . . .	300
61	Vanderhoeft, J.-B. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	Id. . . . .	300
62	Boyens, C.-J.-R. . . . .	Id. . . . .	Riempst . . . .	Limbourg. . . .	140
63	François, J.-B.-D. . . . .	Receveur. . . . .	Arlon. . . . .	Luxembourg . . .	150
64	Mohimont, J.-B. . . . .	Id. . . . .	Limes. . . . .	Id. . . . .	120
65	Wocquier, H.-A.-J. . . . .	Id. . . . .	Aubange . . . .	Id. . . . .	600
66	Masson, J. . . . .	Id. . . . .	Florenville . . .	Id. . . . .	240
					21,865

## ADMINISTRATION

DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.

## ÉTAT

DES

MINIMA ET DES MAXIMA EXISTANT AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1845.

Le présent état a été établi sur les recettes de l'exercice 1843, par suite de la mise à exécution de la loi sur les pensions, l'administration ne connaissant pas encore les recettes définitives de l'exercice 1844.

*Subdivision de la somme de 23,000 francs mentionnée à l'art. 2, chapitre III du Budget.*

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT accordé.	DÉPENSES RÉELLES ou		DIFFÉRENCE EN MOINS pour	
		1 <sup>er</sup> janvier 1845.	1 <sup>er</sup> janvier 1846.	1845.	1846.
a. Balance des maxima et des minima . . .	10,000 »	8,565 91	7,122 55	1,634 09	2,877 45
b. Suppléments de traitement aux receveurs qui ont perdu par suite de la cession des territoires . . . . .	6,000 »	1,000 »	»	5,000 »	6,000 »
c. Suppléments de traitement pour les receveurs dont les remises et indemnités n'atteignent pas 1,200 francs . . . . .	7,000 »	5,745 93	5,745 93	1,256 07	1,256 07
TOTAL . . . . . fr.	25,000 »	15,109 84	12,866 48	7,800 16	10,135 52

NOMS DES BUREAUX.	REMISES ET INDEMNITÉS.		REMISES SEULEMENT.			
	MINIMUM.	MAXIMUM.	MINIMUM.	MAXIMUM.	INDEMNITÉS.	TOTAL.
	2.	3.	4.	5.	6.	7.

**PROVINCE**

Anvers (3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> sections) . . . . .	»	9,500 »	»	»	»	»
Puers . . . . .	»	»	2,500 »	»	451 82	2,951 82
Villebroeck . . . . .	»	»	5,000 »	»	400 69	5,400 69
Berlaer . . . . .	2,600 »	»	»	»	»	»
Turnhout . . . . .	5,200 »	»	»	»	»	»
Minderhout . . . . .	»	»	1,500 »	»	154 17	1,454 17
	7,800 »	9,500 »	6,800 »	»	1,096 68	7,896 68

**PROVINCE**

Steenhuffel . . . . .	1,500 »	»	»	»	»	»
Zelick . . . . .	»	»	2,600 »	»	85 08	2,685 08
Alsemberg . . . . .	1,800 »	»	»	»	»	»
Strythem . . . . .	»	»	1,800 »	»	504 66	2,104 66
Peuthy . . . . .	»	»	2,100 »	»	549 69	2,449 69
Oplinter . . . . .	2,700 »	»	»	»	»	»
Nivelles . . . . .	»	»	5,000 »	»	667 80	4,567 80
Braine-le-Château . . . . .	»	»	2,500 »	»	450 88	2,950 88
Tubize . . . . .	2,000 »	»	»	»	»	»
Ophain ( <i>Bois-Seigneur-Isaac</i> ) . . . . .	2,200 »	»	»	»	»	»
Jauche . . . . .	»	»	»	1,400 »	256 12	1,656 12
Wavre . . . . .	»	»	»	2,000 »	447 45	2,447 45
Thorembais-St-Trond . . . . .	2,500 »	»	»	»	»	»
Tervueren . . . . .	1,700 »	»	»	»	»	»
Cumtich . . . . .	2,200 »	»	»	»	»	»
Ternath . . . . .	2,500 »	»	»	»	»	»
	10,100 »	»	12,900 »	3,400 »	2,541 68	18,841 68
Jodoigne . . . . .	»	2,500 »	»	»	»	»
	10,100 »	2,500 »	12,900 »	3,400 »	2,541 68	18,841 68

MONTANT			DIFFÉRENCE, COMPARATIVEMENT AUX REMISES ET INDEMNITÉS reçues				Observations.
des REMISES.	des INDEMNITÉS	TOTAL.	EN PLUS pour LES MINIMA de remises et d'indemnités	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises et d'indemnités	EN PLUS pour LES MINIMA de remises seulement	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises seulement	
8.	9.	10	11	12	13.	14	

**D'ANVERS.**

7,402 89	5,695 68	11,098 57	"	1,598 57	"	"	<i>Maximum levé (arr. du 12 juin 1845, n° 12)</i>
1,850 68	451 82	2,302 50	"	"	649 52	"	
2,458 92	490 69	2,949 61	"	"	541 08	"	
1,485 25	501 92	1,785 17	814 85	"	"	"	
5,104 74	941 "	4,045 74	1,154 26	"	"	"	
786 55	154 17	940 52	"	"	515 65	"	
17,086 85	6,055 28	25,122 11	1,969 09	1,598 57	1,704 05	"	

**DE BRABANT.**

1,125 05	186 17	1,500 22	190 78	"	"	"	<i>Maximum levé (arr. du 27 juillet 1845, n° 3)</i>
788 "	85 08	875 08	"	"	1,812 "	"	
1,556 16	255 79	1,571 95	228 05	"	"	"	
1,580 22	504 66	1,684 88	"	"	419 78	"	
1,758 57	549 69	2,108 26	"	"	541 45	"	
1,584 55	171 92	1,756 47	945 55	"	"	"	
5,152 62	667 80	5,800 42	"	"	767 58	"	
2,006 65	450 88	2,457 55	"	"	495 55	"	
1,542 78	226 97	1,560 75	450 25	"	"	"	
1,496 77	199 74	1,696 51	505 49	"	"	"	
2,210 08	256 12	2,466 20	"	"	"	810 08	
2,762 08	447 45	5,200 55	"	"	"	762 08	
1,948 90	254 74	2,205 64	296 56	"	"	"	
1,150 "	259 52	1,400 52	290 68	"	"	"	
1,685 12	197 50	1,882 62	517 58	"	"	"	
1,666 51	546 96	2,015 47	486 55	"	"	"	
27,572 06	4,620 79	51,992 85	5,687 05	"	5,855 94	1,572 16	<i>Maximum accordé par arrêté du 27 juillet 1845, n° 6</i>
2,675 14	512 52	5,185 66	"	685 66	"	"	
50,045 20	5,155 51	55,178 51	5,687 05	685 66	5,855 94	1,572 16	

NOMS DES BUREAUX.	REMISES ET INDEMNITÉS.		REMISES SEULEMENT.			
	MINIMUM.	MAXIMUM.	MINIMUM.	MAXIMUM.	INDEMNITÉS.	TOTAL.
	2.	3.	4.	5.	6.	7.

**PROVINCE DE**

Bruges (sections C, D et E) . . . . .	"	5,000 "	"	"	"	"
Ostende (douanes et accises.) . . . . .	"	"	7,800 "	"	85 40	7,885 40
Belleghem. . . . .	2,400 "	"	"	"	"	"
Houthem . . . . .	2,500 "	"	"	"	"	"
Nieuport . . . . .	"	"	2,400 "	"	471 44	2,871 44
Pervyse. . . . .	2,400 "	"	"	"	"	"
Elverdinghe . . . . .	"	"	2,500 "	"	248 91	2,748 91
Langhemarek. . . . .	"	"	"	1,400 "	455 92	1,855 92
Wyschaete . . . . .	"	"	"	1,400 "	271 10	1,671 10
Menin . . . . .	"	"	"	4,000 "	514 42	4,514 42
	7,100 "	5,000 "	12,700 "	6,800 "	2,045 19	21,545 19

**PROVINCE DE**

Gand (1 <sup>re</sup> direction). . . . .	"	8,500 "	"	"	"	"
Gand (2 <sup>e</sup> direction). . . . .	"	9,525 81	"	"	"	"
Evergem . . . . .	4,000 "	"	"	"	"	"
Gentbrugge . . . . .	4,000 "	"	"	"	"	"
Melle . . . . .	2,500 "	"	"	"	"	"
Tronchiennes. . . . .	"	"	5,000 "	"	555 52	5,555 52
Deynze. . . . .	"	5,400 "	"	"	"	"
Nevele . . . . .	"	"	"	1,400 "	655 57	2,055 57
Audenarde. . . . .	"	4,000 "	"	"	"	"
Haeltert . . . . .	"	"	2,500 "	"	561 09	5,061 09
Ninove. . . . .	"	"	"	2,400 "	600 42	5,000 42
Zele. . . . .	"	3,000 "	"	"	"	"
Somergem. . . . .	"	"	"	1,400 "	584 08	1,984 08
	10,500 "	28,425 81	5,500 "	5,200 "	5,024 28	15,724 28

MONTANT			DIFFÉRENCE, COMPARATIVEMENT AUX REMISES ET INDEMNITÉS réelles.				Observations.
des REMISES.	des INDEMNITÉS.	TOTAL.	EN PLUS pour LES MINIMA de remises et d'indemnités.	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises et d'indemnités.	EN PLUS pour LES MINIMA de remises seulement.	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises seulement.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	

**FLANDRE OCCIDENTALE.**

4,017 88	1,500 06	5,517 94	"	517 94	"	"	<i>Maximum</i> levé (art. du 31 dec. 1844. n° 11)
6,648 08	83 40	6,731 48	"	"	1,151 92	"	
1,723 25	544 04	2,067 89	552 11	"	"	"	
1,468 52	246 52	1,714 84	585 16	"	"	"	
2,105 56	471 44	2,574 80	"	"	296 64	"	
1,550 94	184 98	1,715 22	684 78	"	"	"	
1,615 58	248 91	1,864 29	"	"	884 62	"	
2,065 62	455 92	2,519 54	"	"	"	665 62	
1,475 76	271 10	1,746 86	"	"	"	75 76	
5,580 64	514 42	5,895 06	"	"	"	1,580 64	
28,029 25	4,518 69	32,547 92	1,602 05	517 94	2,555 18	2,122 02	

**FLANDRE ORIENTALE.**

7,215 25	5,829 54	11,042 77	"	2,542 77	"	"	<i>Minimum</i> supprimé (art. du 25 avril 1845. n° 6).
7,470 45	4,167 90	11,638 55	"	2,114 54	"	"	
2,585 48	685 56	3,268 84	751 16	"	"	"	
2,462 "	608 51	3,070 51	929 69	"	"	"	
1,964 51	569 45	2,555 94	166 06	"	"	"	
2,524 84	555 52	3,078 16	"	"	475 16	"	
3,224 71	770 50	3,995 21	"	595 21	"	"	
2,068 25	655 57	2,705 60	"	"	"	668 25	
5,592 81	849 55	4,242 16	"	242 16	"	"	
1,861 47	561 00	2,422 56	"	"	658 55	"	
2,979 50	690 42	3,669 72	"	"	"	579 50	
2,657 95	945 89	3,581 84	"	581 84	"	"	
1,848 48	584 08	2,452 56	"	"	"	448 48	
42,255 46	15,246 56	57,480 02	1,826 91	6,076 52	1,115 69	1,696 01	

NOMS DES BUREAUX.	REMISES ET INDEMNITÉS.		REMISES SEULEMENT.			
	MINIMUM.	MAXIMUM.	MINIMUM.	MAXIMUM.	INDEMNITÉS.	TOTAL.
	2.	3.	4.	5.	6.	7.

**PROVINCE**

Bois-Bourdon (Havay) . . . . .	"	"	"	2,000 "	74 17	2,074 17
Dour . . . . .	"	"	"	2,000 "	767 52	2,767 52
Quiévrain (douanes.) . . . . .	"	"	"	7,500 "	"	7,500 "
Baudour . . . . .	"	"	"	2,500 "	455 95	2,755 95
Cerpinnes . . . . .	"	2,000 "	"	"	"	"
Baileux . . . . .	"	"	2,100 "	"	596 57	2,496 57
Tournay (Contributions directes.) . . . . .	"	6,500 "	"	"	"	"
Antoing . . . . .	4,400 "	"	"	"	"	"
Lessines . . . . .	"	"	5,550 "	"	574 82	5,724 82
Beharics-Espain . . . . .	"	"	"	1,700 "	105 96	1,805 96
	4,400 "	8,500 "	5,450 "	15,500 "	2,150 77	25,100 77

**PROVINCE**

Liège (Sud-Est.) . . . . .	"	"	"	"	"	"
Visé . . . . .	"	"	1,600 "	"	558 80	1,958 80
Herve . . . . .	"	"	5,000 "	"	797 28	5,797 28
Aywaille . . . . .	"	"	1,600 "	"	549 15	1,949 15
Hodimont Verviers . . . . .	"	"	5,000 "	"	255 42	5,255 42
Stavelot . . . . .	5,000 "	"	"	"	"	"
Walsbetz . . . . .	1,500 "	"	"	"	"	"
	4,500 "	"	9,200 "	"	1,720 65	10,920 65

MONTANT			DIFFERENCE, COMPARATIVEMENT AUX REMISES ET INDEMNITES rèelles				Observations.
des REMISES.	des INDEMNITES	TOTAL	EN PLUS pour LES MINIMA de remises et d'indemnites	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises et d'indemnites	EN PLUS pour LES MINIMA de remises seulement	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises seulement	
8	9	10	11	12	13	14	

**DE HAINAUT.**

3,363 58	71 17	3,437 75	»	»	»	1,363 58	
2,441 47	767 52	3,211 79	»	»	»	447 47	
8,484 97	»	8,484 97	»	»	»	984 97	
2,547 98	455 95	2,981 91	»	»	»	247 98	Maximum leve (art. du 25 juin 1845, n° 9)
1,761 57	450 95	2,212 50	»	212 50	»	»	
1,202 25	396 57	1,688 80	»	»	807 77	»	Minimum supprime (art. du 1845, n° )
5,203 50	2,269 »	7,472 50	»	972 50	»	»	
5,057 17	485 08	5,522 25	877 75	»	»	»	
2,141 92	374 82	2,516 74	»	»	1,208 08	»	
2,856 45	103 96	2,940 41	»	»	»	1,156 45	
55,115 44	5,555 78	58,469 22	877 75	1,184 60	2,015 85	4,177 45	

**DE LIÈGE.**

»	»	»	»	»	»	»	Les remises et les indemnites rielles dépassent le <i>minimum</i> de 10,200
1,249 71	558 80	1,538 51	»	»	350 29	»	Minimum supprime (arr. du 12 juin 1845, n° 2).
2,129 94	797 28	2,927 22	»	»	870 06	»	
1,338 29	549 15	1,687 44	»	»	261 71	»	
1,798 27	255 42	2,055 69	»	»	1,201 75	»	Minimum supprime depuis le 23 janvier 1845
1,057 41	481 68	2,150 09	860 91	»	»	»	
1,161 67	158 59	1,500 06	109 94	»	»	»	
9,535 29	2,340 72	11,076 01	1,060 85	»	2,685 79	»	

NOMS DES BUREAUX.	REMISES ET INDEMNITÉS.		REMISES SEULEMENT.			
	MINIMUM.	MAXIMUM.	MINIMUM.	MAXIMUM.	INDEMNITÉS.	TOTAL.
	2.	3.	4.	5.	6.	7.

**PROVINCE**

Hasselt (accises) . . . . .	»	»	»	5,000 »	194 38	5,194 38
Brée . . . . .	»	»	»	»	»	»
St-Trond ( <i>extra muros</i> ) . . . . .	»	»	1,480 »	»	276 66	1,756 66
Vroenhoven . . . . .	2,000 »	»	»	»	»	»
Wellen . . . . .	1,700 »	»	»	»	»	»
Riempst . . . . .	»	»	»	2,100 »	56 17	2,156 17
	5,700 »	»	1,480 »	7,100 »	527 21	9,107 21

**PROVINCE**

Étalle . . . . .	»	»	1,700 »	»	524 50	2,024 50
Marche . . . . .	2,500 »	»	»	»	»	»
Habay-la-Vieille . . . . .	»	»	1,800 »	»	501 20	2,101 20
Wellin . . . . .	1,600 »	»	»	»	»	»
Dampicourt . . . . .	1,600 »	»	»	»	»	»
Aubange . . . . .	»	»	»	2,400 »	115 02	2,515 02
	5,700 »	»	3,500 »	2,400 »	740 72	6,040 72

**PROVINCE**

Namur (douanes et accises) . . . . .	7,500 »	»	»	»	»	»
Champion . . . . .	1,500 »	»	»	»	»	»
Jambe . . . . .	2,000 »	»	»	»	»	»
	10,600 »	»	»	»	»	»

MONTANT			DIFFÉRENCE, COMPARATIVEMENT AUX REMISES ET INDEMNITÉS réelles.				Observations.
des REMISES.	des INDEMNITÉS.	TOTAL.	EN PLUS pour LES MINIMA de remises et d'indemnités.	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises et d'indemnités.	EN PLUS pour LES MINIMA de remises seulement.	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises seulement.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	
							15.

**DE LIMBOURG.**

6,601 11	194 38	6,795 49	»	»	»	1,001 11	Les remises réelles dépassent le <i>minimum</i> de 1,200 fr.
»	»	»	»	»	»	»	
1,434 49	276 66	1,711 15	»	»	45 51	»	<i>Minimum</i> supprimé (arr. du 26 mai 1845, n° 4).
785 97	85 81	869 78	1,150 22	»	»	»	
1,269 65	201 04	1,470 69	229 31	»	»	»	
4,059 08	65 17	4,095 25	»	»	»	1,939 08	
14,128 50	814 06	14,942 56	1,359 53	»	45 51	3,540 19	

**DE LUXEMBOURG.**

1,174 67	324 50	1,499 17	»	»	525 35	»	<i>Minimum</i> supprimé par suite de décès.
1,771 09	355 97	2,105 06	394 94	»	»	»	
1,420 72	501 20	1,721 92	»	»	579 28	»	
1,039 41	255 50	1,294 71	305 29	»	»	»	
1,150 28	207 61	1,537 89	242 11	»	»	»	
3,124 97	115 02	3,239 99	»	»	»	724 97	
9,701 14	1,517 60	11,218 74	942 54	»	904 61	724 97	

**DE NAMUR.**

4,471 46	5 48	4,474 94	2,823 06	»	»	»
966 97	186 65	1,153 62	146 58	»	»	»
1,204 73	150 56	1,355 29	644 71	»	»	»
6,645 16	340 69	6,985 85	3,616 15	»	»	»

NOMS DES PROVINCES.	REMISES ET INDEMNITÉS.		REMISES SEULEMENT.			
	MINIMUM.	MAXIMUM.	MINIMUM.	MAXIMUM.	INDEMNITÉS.	TOTAL.
	2.	3.	4.	5.	6.	7.

**RÉCAPITU**

Province d'Anvers . . . . .	7,800 »	9,500 »	6,800 »	»	1,096 68	7,896 68
— de Brabant . . . . .	19,100 »	»	12,900 »	3,400 »	2,541 68	18,841 68
— de la Flandre occidentale . . . . .	7,100 »	5,000 »	12,700 »	6,800 »	2,043 19	21,543 19
— de la Flandre orientale . . . . .	10,500 »	28,423 81	5,500 »	5,200 »	3,024 28	15,724 28
— de Hainaut . . . . .	4,400 »	8,500 »	5,450 »	15,500 »	2,150 77	23,100 77
— de Liège . . . . .	4,500 »	»	9,200 »	»	1,720 65	10,920 65
— de Limbourg . . . . .	5,700 »	»	1,480 »	7,100 »	527 21	9,107 21
— de Luxembourg . . . . .	5,700 »	»	3,500 »	2,400 »	740 72	6,640 72
— de Namur . . . . .	10,600 »	»	»	»	»	»
	75,400 »	51,423 81	57,530 »	40,400 »	15,845 18	111,775 18

MONTANT			DIFFÉRENCE, COMPARATIVEMENT AUX REMISES ET INDEMNITÉS réelles.				Observations.
des REMISES.	des INDEMNITÉS.	TOTAL.	EN PLUS pour LES MINIMA de remises et d'indemnités.	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises et d'indemnités.	EN PLUS pour LES MINIMA de remises seulement.	EN MOINS pour LES MAXIMA de remises seulement.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	
							15.

**LATION.**

17,086 85	6,035 28	23,122 11	1,909 09	1,598 57	1,704 05	»
27,372 06	4,020 79	31,992 85	3,087 05	»	3,833 94	1,572 16
28,029 25	4,318 69	32,347 99	1,602 05	517 94	2,353 18	2,122 02
42,233 46	15,246 56	57,480 02	1,826 91	6,076 52	1,113 69	1,696 01
33,113 44	3,333 78	38,469 22	877 73	1,184 60	2,015 85	4,177 45
9,333 29	2,340 72	11,676 01	1,060 85	»	2,683 79	»
14,128 30	814 06	14,942 36	1,339 53	»	45 51	3,540 19
9,701 14	1,517 60	11,218 74	942 34	»	904 61	724 97
6,645 16	540 69	6,983 85	3,616 13	»	»	»
187,642 91	40,590 17	228,233 08	16,941 72	9,377 65	14,634 62	13,832 80

( Voir le résumé d'autre part.)

## Résumé.

---

Remises calculées sur les recettes, d'après le taux proportionnel (8 <sup>e</sup> colonne) . . . . .	
Indemnités accordées par l'arrêté royal du 18 novembre 1822, n <sup>o</sup> 157 (9 <sup>e</sup> colonne). . . . .	
<b>TOTAL (10<sup>e</sup> colonne).</b>	

*Sommes touchées, comparativement aux remises et indemnités réelles.*

EN PLUS, par les receveurs auxquels il a été accordé un		$\left\{ \begin{array}{l} \textit{minimum} \text{ de remises et indemnités (11e colonne).} \\ \textit{minimum} \text{ de remises seulement (13e colonne).} \end{array} \right.$
EN MOINS, par les receveurs auxquels il a été accordé un		$\left\{ \begin{array}{l} \textit{maximum} \text{ de remises et indemnités (12e colonne).} \\ \textit{maximum} \text{ de remises seulement (14e colonne).} \end{array} \right.$
<b>TOTAL. . .</b>		

*Qui se subdivise, SAVOIR :*

REMISES ET INDEMNITÉS . . . . .		$\left\{ \begin{array}{l} \textit{Minima. . . . (2e colonne). . . . .} \\ \textit{Maxima . . . . (3e colonne). . . . .} \end{array} \right.$
REMISES SEULEMENT . . . . .		$\left\{ \begin{array}{l} \textit{Minima. . . . (4e colonne). . . . .} \\ \textit{Maxima . . . . (5e colonne). . . . .} \\ \textit{Indemnités . . (6e colonne). . . . .} \end{array} \right.$

Le surcroît de dépense résultant des <i>minima</i> et des <i>maxima</i> , d'après le résumé ci-dessus, est de . . . . .	
Différence entre les remises et indemnités réelles et le <i>minimum</i> de 1,200 francs fixé par l'arrêté royal	
Suppléments de traitement accordés jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	
<b>TOTAL. . . . .</b>	

D'après la comparaison qui précède, on remarquera que l'administration cherche, à mesure des vacances, à réduire successivement l'excédant de dépense résultant de la balance des *minima* et des *maxima*.

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler ici que, conformément à l'arrêté royal du 2 novembre 1844, il ne peut plus être accordé de *minimum*. Quant aux suppléments de traitement, un autre arrêté du même jour détermine les circonstances exceptionnelles qui peuvent en provoquer l'allocation.

## SITUATION

AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1845.		AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1846.	
.....	187,642 91	.....	158,855 30
.....	40,890 17	.....	31,832 18
.....	228,233 08	.....	190,687 48
16,941 72		15,811 50	
14,634 62		10,691 19	
31,576 34		26,502 69	
9,377 63		7,946 78	
13,832 80		11,433 36	
23,210 43		19,380 14	
	8,365 91		7,122 35
.....	236,598 99	.....	197,810 03
73,400 "		71,400 "	
51,423 81		39,423 81	
37,530 "		44,830 "	
40,400 "		32,300 "	
13,845 18		9,856 22	
	236,598 99		197,810 03
.....	8,365 91	.....	7,122 35
du 1 <sup>er</sup> février 1844, R. 1135. .	5,743 93	.....	5,743 93
.....	1,000 "	.....	"
.....	15,109 84	.....	12,866 48

## CHAPITRE IV, ART. 3.

*Cet article présente une augmentation de 3,600 francs, qui ne paraît pas suffisamment justifiée à la pluralité des sections; elles désirent, ainsi que la section centrale, de nouveaux renseignements.*

Le traitement du receveur de la Sambre canalisée à Charleroy ne figure au Budget de 1845 que pour une somme de 3,200 francs.

Il a été fixé à cette somme par arrêté royal du 20 juillet 1841, mais depuis lors le travail de ce comptable s'est considérablement accru, non-seulement à cause de la mise à exécution des différentes dispositions prises pour favoriser l'exportation des charbons de terre, des fontes, etc., mais encore par suite de l'activité de la navigation sur la Sambre, activité qui a été telle que la moyenne des recettes du bureau de Charleroy, qui n'avait été que de 160,000 francs pour les années 1837 à 1839, s'est élevée à 216,000 francs pour les années 1840 à 1843. En 1844, la recette réelle a été de 245,000 francs, et elle a atteint pour les dix premiers mois de l'année courante, le chiffre de 247,000 francs. On doit reconnaître, en présence de ces faits, que le traitement de 3,200 francs alloué audit receveur n'est plus en rapport ni avec le travail dont il est chargé, ni avec les frais de commis indispensables et qui sont à sa charge, ni avec l'importance des produits.

Ces observations s'appliquent également au traitement du receveur de la Sambre à Namur, qui n'était compris au Budget de 1845 que pour une somme de 4,000 francs.

Les recettes de ce bureau ont suivi la progression suivante :

1838 . . . . .	fr.	140,000	»
1839 . . . . .		165,000	»
1840 . . . . .		163,000	»
1841 . . . . .		230,000	»
1842 . . . . .		251,000	»
1843 . . . . .		273,000	»
1844 . . . . .		280,000	»
10 premiers mois de 1845 . . . . .		275,000	»

L'augmentation de 200 francs, proposée pour porter à 2,800 francs le traitement du contrôleur des canaux de Mons à Condé et de Pommerœul à Antoing, est réclamée pour couvrir les dépenses auxquelles cet employé est astreint par suite de l'activité de la navigation et de l'étendue du parcours, des deux canaux sur lesquels s'étend sa surveillance.

La recette dont sont chargés les quatre éclusiers du canal de Mons à Condé s'élève à la somme de 170,000 francs; une augmentation de 500 francs est demandée pour mettre les traitements de ces agents en rapport avec leur responsabilité et leurs écritures.

Ils ne reçoivent aujourd'hui, pour eux quatre, du Département des Finances, qu'une somme de 2,000 francs.

L'ouverture de la navigation sur le canal de la Campine a nécessité l'organisation d'un nouveau service de perception.

La somme de 900 francs réclamée de ce chef est destinée à rémunérer deux préposés à la recette, et à accorder une légère augmentation de traitement au surveillant comptable du canal de Bois-le-Duc, et dont les attributions ont été augmentées de la surveillance du nouveau canal.

LITT. E.

#### CHAPITRE IV, ART. 7.

*La plupart des sections ne trouvent pas l'augmentation de 2,000 francs suffisamment justifiée.*

Au moyen de la somme demandée, les neuf directeurs doivent pourvoir aux frais d'expédition, de papiers, lumière, chauffage, etc., et au loyer du local pour le bureau du timbre extraordinaire et les magasins de registres et d'impressions pour le service de la province.

Le montant des sommes demandées par les directeurs s'élève à 22,562 francs, somme égale aux avances qu'il sont obligés de faire.

L'augmentation de 2,000 francs est motivée sur ce que plusieurs nouveaux services importants ayant été confiés à l'administration de l'enregistrement et des domaines, les dépenses pour frais de bureau des directeurs se sont nécessairement accrues. On peut citer parmi ces nouveaux services, la perception des droits de navigation sur la Meuse, l'Escaut, la Dendre, la Lys, le canal de Gand à Ostende, le canal de Mons à Condé; la fonderie de canons à Liège; le recouvrement des abonnements au *Moniteur* et au *Recueil des lois*, dus par les communes; des rétributions des droits d'examen devant les jurys, des produits de brevets d'invention, des taxes pour diplômes des artistes vétérinaires; enfin l'exécution de la loi du 30 juin 1842, qui autorise une réduction de péages sur les canaux et rivières. Ce dernier objet surtout exige beaucoup de travail dans les directions. Les conventions conclues avec la France et la Hollande augmenteront également les occupations des directeurs, par suite de l'échange mensuel des documents concernant ces deux pays.

## RELEVÉ

*Des paiements effectués sur ordonnances visées préalablement par la Cour des Comptes, et à charge de régularisation, pour frais de poursuites et d'instances (1844).*

N° D'ORDRE.	PARTIE PRENANTE.	MONTANT.	<i>Observations.</i>
1	Le trésor, pour régularisation . . . . .	8 78	
2	Le receveur à Bastogne . . . . .	137 10	
3	Id. à Antoing . . . . .	148 96	
4	Id. à Louvain . . . . .	105 90	
5	Mortier . . . . .	250 02	
6	Verhaegen . . . . .	169 17	
7	Verhaegen, Allard et Maubach . . . . .	880 »	
8	Le conservateur des hypothèques à Anvers . . . . .	137 60	
9	Le receveur à Verviers . . . . .	70 65	
10	Id. à Mons . . . . .	3 10	
11	Nivard . . . . .	23 76	
12	Denis . . . . .	43 44	
13	Wurth . . . . .	97 »	
14	Vanhove . . . . .	109 30	
15	Mersch . . . . .	476 11	
16	Delmarmol . . . . .	650 »	
17	Dewandre . . . . .	875 »	
18	Verhaegen . . . . .	132 35	
19	Verhaegen et consorts . . . . .	360 »	
20	Allard . . . . .	575 »	
21	Delmarmol . . . . .	150 »	
	À REPORTER. . . . . fr.	4,903 24	

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	PARTIE PRENANTE.	MONTANT.	Observations.
	REPORT. . . . . fr.	4,903 24	
22	Delmarmol. . . . .	100 "	
23	Le trésor, pour régularisation . . . . .	14 88	
24	Id. id. . . . .	503 92	
25	Verhaegen et consorts . . . . .	320 "	
26	Verhaegen . . . . .	439 52	
27	Verhaegen et autres . . . . .	420 "	
28	Mettet (la commune de). . . . .	72 04	
29	Bertrand . . . . .	180 24	
30	Delongrée . . . . .	145 "	
31	Id. . . . .	480 "	
32	Paque . . . . .	13 20	
33	Verhaegen . . . . .	83 39	
34	Id. . . . .	121 "	
35	Zoude, avocat à Liège . . . . .	172 50	
36	Le trésor, pour régularisation . . . . .	163 09	
37	Verhaegen et consorts . . . . .	630 "	
38	Verhaegen . . . . .	524 "	
39	Id. . . . .	462 98	
40	Wannaar . . . . .	2,548 "	
41	Id. . . . .	2,175 "	
42	Id. . . . .	2,000 "	
43	Verdbois . . . . .	107 53	
44	Dewandre . . . . .	490 "	
45	Wannaar . . . . .	672 "	
46	Id. . . . .	108 92	
47	Van Berlere . . . . .	429 57	
48	Mortier . . . . .	16 75	
49	Verdbois . . . . .	255 25	
50	Dewandre . . . . .	745 "	
	A REPORTER. . . . . fr.	19,887 02	

N <sup>o</sup> d'ordre.	PARTIE PRENANTE.	MONTANT.	Observations.
	REPORT. . . . . fr.	19,387 02	
51	Vandenbossche . . . . .	284 19	
52	Eliat. . . . .	32 71	
53	Rossius . . . . .	4 13	
54	Le trésor, pour régularisation . . . . .	430 68	
55	Verhaegen et autres . . . . .	650 »	
56	Ranwet . . . . .	143 55	
57	Verhaegen et autres . . . . .	370 »	
58	Oorlof . . . . .	95 80	
59	Verhaegen et autres . . . . .	260 »	
60	Verhaegen . . . . .	120 »	
61	Id. . . . .	221 98	
62	Oorlof . . . . .	168 89	
63	Id. . . . .	78 84	
64	Stas . . . . .	149 22	
65	Le trésor, pour régularisation . . . . .	1,050 88	
66	Dupret . . . . .	30 »	
67	Thieffry. . . . .	100 75	
68	Id. . . . .	34 64	
69	Id. . . . .	604 09	
70	Goyens . . . . .	48 45	
71	Le receveur à St-Trond . . . . .	97 34	
72	Id. id. . . . .	84 88	
73	Oversteyns. . . . .	64 47	
74	Verhaegen et autres . . . . .	800 »	
75	Verhaegen . . . . .	775 »	
76	Id. . . . .	930 »	
77	Id. . . . .	530 »	
78	Id. . . . .	280 »	
79	Verhaegen et autres . . . . .	75 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	27,902 51	

N <sup>o</sup> d'ordre.	PARTIE PRENANTE.	MONTANT.	<i>Observations.</i>
	REPORT. . . . . fr.	27,902 51	
80	Verhaegen . . . . .	860 "	
81	Vandenbossche . . . . .	133 58	
82	Ranwet . . . . .	109 74	
83	Stas . . . . .	600 48	
84	Le trésor, pour régularisation . . . . .	1,451 78	
85	Dewandre . . . . .	300 "	
86	Delmarmol. . . . .	300 "	
87	Jaminé . . . . .	77 "	
88	Id. . . . .	92 52	
89	Le receveur à Gand . . . . .	100 17	
90	Id. à Audenarde . . . . .	124 22	
91	Id. à Léau . . . . .	82 35	
92	Ranwet . . . . .	175 44	
93	Oorlof . . . . .	443 38	
94	Le trésor, pour régularisation . . . . .	1,494 98	
95	Verhaegen . . . . .	177 89	
96	Id. . . . .	172 87	
97	Verhaegen et autres . . . . .	410 "	
98	Id. id. . . . .	310 "	
99	Id. id. . . . .	275 "	
100	Id. id. . . . .	420 "	
101	Id. id. . . . .	460 "	
102	Le receveur à Huy . . . . .	152 09	
103	Id. à Hermalle . . . . .	134 01	
104	Id. à Louvain . . . . .	107 96	
105	Id. id. . . . .	103 24	
106	Id. id. . . . .	107 47	
107	Id. id. . . . .	86 96	
108	Id. id. . . . .	86 22	
	A REPORTER. . . . . fr.	37,251 87	

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	PARTIE PRENANTE.	MONTANT.	Observations.
	REPORT. . . . . fr.	37,251 87	
109	Le receveur à Léau . . . . .	73 90	
110	Id. id. . . . .	64 99	
111	Id. id. . . . .	66 02	
112	Delmarmol. . . . .	320 "	
113	Id. . . . .	400 "	
114	Dewandre . . . . .	365 "	
115	Bertrand . . . . .	352 23	
116	Verdbois . . . . .	335 80	
117	Wannaar . . . . .	268 "	
118	Bouvier. . . . .	114 07	
119	Wyvekens . . . . .	131 03	
120	Bourdin. . . . .	77 25	
121	Verhaegen et autres . . . . .	980 "	
122	Id. id. . . . .	95 "	
123	Le trésor, pour régularisation. . . . .	"	
124	Verhaegen. . . . .	760 "	
125	Verhaegen et autres . . . . .	425 "	
126	Id. id. . . . .	180 "	
127	Id. id. . . . .	591 "	
128	Le receveur à Léau . . . . .	204 73	
129	Delmarmol. . . . .	410 "	
130	Dewandre . . . . .	1,050 "	
131	Warnant . . . . .	142 76	
132	Bertrand . . . . .	116 62	
133	Id. . . . .	259 49	
134	Le conservateur, à Anvers. . . . .	418 77	
135	Wurth . . . . .	87 "	
136	Wannaar . . . . .	1,685 "	
137	Id. . . . .	265 "	
	A REPORTER. . . . . fr.	47,489 57	

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	PARTIE PRENANTE.	MONTANT.	Observations.
	REPORT. . . . . fr.	47,489 37	
138	Delmarmol. . . . .	120 »	
139	Van Roost . . . . .	559 98	
140	Delmarmol. . . . .	160 »	
141	Le receveur à Liège . . . . .	289 95	
142	Verdbois . . . . .	200 33	
143	Bertrand . . . . .	171 75	
144	Bernard. . . . .	16 88	
145	Block . . . . .	995 »	
146	Id. . . . .	150 »	
147	Thiefry . . . . .	227 75	
148	Verhaegen . . . . .	680 »	
149	Verhaegen et autres . . . . .	460 »	
150	Le receveur à Étalle . . . . .	28 28	
151	Maubach . . . . .	668 »	
152	Block . . . . .	175 »	
153	Wannaar . . . . .	117 »	
154	Wurth . . . . .	741 65	
155	Verhaegen et autres . . . . .	480 »	
156	Le trésor, pour régularisation . . . . .	»	
157	Id. id. . . . .	226 33	
158	Id. id. . . . .	1,126 58	
	TOTAL GÉNÉRAL des imputations faites. . . . .	54,999 25	
	Crédit alloué pour 1844. . . . .	55,000 »	
	Imputations faites. . . . .	54,999 25	
	Excédant de crédit. . . . .	» 75	



LITT. G.

---

CHAPITRE V.

---

# RELEVÉ

DES

**FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DU DÉPARTEMENT DES FINANCES,**

ADMIS A LA RETRAITE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1844 JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1845,

ET DU MONTANT

DES PENSIONS ACCORDÉES A CHACUN D'EUX.

---

N° D'ORDRE.	DATE DES ARRÊTÉS de démission.	NOMS ET PRÉNOMS DES FONCTIONNAIRES.	FONCTIONS.	AGE.
1	12 octobre 1844.	Splichal, Jean . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes .	72
2	Id.	Vanhal, Jean-Baptiste . . . . .	Id. id.	62
3	14 id.	Forets, Englebert . . . . .	id. id.	42
4	Id.	Dumont, Henri-L.-J. . . . .	Sous-lieutenant des douanes . .	65
5	Id.	Meyers, Jean-François . . . . .	Matelot de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	53
6	Id.	Marres, Guil.-Égide. . . . .	Sous-brigadier des douanes . .	64
7	Id.	De Berny, Guillaume-François .	Commis de 2 <sup>e</sup> classe des accises .	69
8	Id.	De Roché, André-Joseph (Lux.) .	Id. de 1 <sup>re</sup> id. . . . .	60
9	17 id.	Devisé, Mathias-Joseph. . . . .	Id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	58
10	18 id.	Honnoré, Emmanuel . . . . .	Vérificateur des douanes . . . .	66
11	24 id.	Vanderhaeghen, Jean-Baptiste .	Tourne-feuilleau bureau du timbre.	76
12	25 id.	Fendius, Thomas . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises .	66
13	2 novembre. .	Vandenberg, Joseph-Alex.-Jean .	Vérificateur des douanes . . . .	65
14	4 id.	Siersack, Joseph-Ferdinand . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises .	58
15	19 id.	Stock, Ch.-Xavier-Ant.-Marie. .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	60
16	Id.	Ladry, Melchior-Jos.-Toussaint .	Sous-lieutenant des douanes . .	60
17	25 id.	Benoît, François-Louis . . . . .	Commis de 3 <sup>e</sup> classe des accises .	50
18	29 id.	Coune, Hubert . . . . .	Id. de 1 <sup>re</sup> id. . . . .	56
19	20 décembre. .	Owerckx, Jean-Philippe (Limb.) .	Receveur des contributions . . . .	60
20	21 id.	Langlé, Jean-Louis . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises .	56 $\frac{1}{2}$
21	Id.	Laurent, François . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	61
22	27 décembre. .	Mertens, Jean . . . . .	Garde-forestier à Haecht . . . .	80
23	28 id.	Martin, Jean-Charles . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises .	51
24	31 id.	Genot, Jean-Jacques-Joseph . .	Receveur des contributions. . . .	71
25	Id.	Zamboni, François-Charles . . .	Id. . . . .	59 $\frac{1}{2}$
26	Id.	Latour, Jean-François . . . . .	Inspecteur en chef, receveur des contributions.	63
27	Id.	Steveus, George-Louis . . . . .	Receveur des contributions . . . .	72
28	Id.	Vandevyver, Mathieu-Ange . . .	Directeur id. . . . .	67
29	Id.	Delmay, Jean-Baptiste . . . . .	Garde-forestier . . . . .	70
30	2 janvier 1845.	Criquillion, Joseph-Ernest. . . .	Inspecteur d'arrondissement . . .	63
31	Id.	Forin, Jean-Joseph . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises .	53
32	7 id.	Hamoir, Lambert-Joseph . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	51
33	Id.	Delfosse, Jean-Baptiste-Ghislain .	Id. . . . .	54

ANNÉES de service.		MOTIFS DES ADMISSIONS A LA RETRAITE.	MONTANT de LA PENSION.	Observations.
Ans.	Mois.			
46	8	Grand âge . . . . .	francs. 848	
28	2	Infirmités et âge avancé . . . . .	697	
13	6	Id. graves . . . . .	289	
30	4	Age avancé et infirmités . . . . .	697	
36	"	Infirmités graves et incurables . . . . .	676	
36	7	Infirmités et âge avancé . . . . .	716	
30	11	Grand âge . . . . .	630	
27	7	Infirmités et âge avancé . . . . .	454	
32	6	Id. id. . . . .	678	
31	1	Id. id. . . . .	917	
10	6	Grand âge . . . . .	175	
24	"	Infirmités et âge avancé . . . . .	494	
30	"	Id id. . . . .	1,248	
31	3	Asthme chronique. . . . .	607	
34	9	Infirmités et âge avancé . . . . .	481	
35	8	Id. id. . . . .	970	
23	4	Id. . . . .	365	
30	9	Affection morale . . . . .	986	
30	9	Rhumatisme chron. et faiblesse de la vue.	959	
23	1	Santé délabrée. . . . .	515	
36	4	Infirmités et âge avancé . . . . .	739	
22	7	Grand âge . . . . .	Non liquidée.	
30	9	Blessures incurables . . . . .	781	
45	"	Grand âge . . . . .	943	
30	2	Pleuro-pulmonie et rhumatisme chroniq.	2,117	
40	3	Id. et âge avancé. . . . .	6,000	
30	10	Grand âge . . . . .	4,690	
35	2	Id. et infirmités. . . . .	5,250	
20	6	Grand âge . . . . .	35	
40	2	Infirmités . . . . .	3,150	
30	3	Id. . . . .	956	
31	9	Paralytic. . . . .	716	
24	1	Affection morale . . . . .	502	

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	DATE DES ARRÊTÉS de démission.	NOMS ET PRÉNOMS DES FONCTIONNAIRES.	FONCTIONS.	AGE.
34	14 Janvier 1845.	Martin, Constant-Joseph . . .	Brigadier des douanes . . . .	47
35	17 id.	Franck, Jean-François . . . .	Préposé de 2 <sup>e</sup> classe des douanes .	58
36	20 id.	Paque, Henri-Philippe . . . .	Receveur des contributions . .	44
37	Id.	Baril, Jean-Louis . . . . .	Id. des douanes . . . . .	62
38	24 janvier 1845.	Aubin, Louis-Étienne . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	59
39	Id.	Longuespé, Charles-Joseph . .	Lieutenant des douanes. . . .	53
40	31 id.	Collon, Jean-Lambert . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	42
41	Id.	Delcour, Pierre-Joseph. . . .	Sous-brigadier des douanes. . .	51
42	Id.	Gautier, Maximilien-Joseph . .	Commis de 2 <sup>e</sup> classe des accises.	54
43	Id.	Devallant, Henri-Joseph . . .	Brigadier des douanes . . . .	57
44	6 février. . . .	De Liem, Charles-Aug.-Sigismond.	Receveur de l'enregistrement. .	54
45	Id.	Grégoire, Antoine . . . . .	Sous-brigadier des douanes . .	48
46	Id.	Herman, Gérard. . . . .	Id. . . . .	54
47	Id.	Tredé, Guillaume-Joseph . . .	Commis de 3 <sup>e</sup> classe des accises.	63
48	7 id.	Vandermeren, Charles-Louis . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	46
49	Id.	Lamere, Charles-Melchior . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	53
50	Id.	De Lauwere, Joseph-Const.-Fidèle.	Vérificateur des douanes . . .	50
51	15 id.	Van Cauwenberg, Louis . . . .	Receveur des contributions . .	84
52	Id.	Goethaels, Joseph-Olivier . . .	Contrôleur des contributions. .	62
53	Id.	Heyen, Pierre . . . . .	Receveur id. . . . .	50
54	17 id.	De Francquen, Flor.-Henri-Adrien.	Sous-inspecteur des eaux et forêt.	55
55	19 id.	Vandepierre, Joseph. . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	60
56	25 id.	Branle, Jean-Nicolas . . . . .	Vérificateur des douanes . . .	58
57	7 mars . . . .	Bouillart, Alexandre-Joseph . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	54
58	Id.	Liben, Charles-Joseph. . . . .	Brigadier des douanes . . . .	46
59	8 id.	Prévost, François-Adrien . . .	Receveur des contributions . .	74
60	Id.	Van Muylder, Pierre-Jacques-Jos.	Entreposeur . . . . .	58
61	Id.	Clément, Théodore-Joseph. . .	Receveur des contributions . .	67
62	Id.	Melebecq, Pierre-Joseph . . . .	Contrôleur de 1 <sup>re</sup> classe des contri- butions.	58
63	Id.	Iweins, Livin-Charles-Joseph . .	Contrôleur de 2 <sup>e</sup> classe des contri- butions.	60
64	Id.	Duchateau, Vincent-Joseph . . .	Receveur des contributions . .	57
65	20 id.	Rom, Jean-Corneille . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	61

ANNÉES de service.		MOTIFS DES ADMISSIONS A LA RETRAITE.	MONTANT de LA PENSION.	Observations.
Ans.	Mois.			
29	4	Maladie du cœur . . . . .	668	
33	1	Infirmités et âge avancé . . . . .	683	
24	"	Maladie chronique des reins. . . . .	813	
39	9	Infirmités . . . . .	1,046	
28	2	Infirmités et âge avancé. . . . .	971	
30	11	Faiblesse de la vue et autres infirmités.	984	
23	10	Affection pulmonaire chronique. . . . .	333	
30	1	Faiblesse des organes de la vue et rhuma- tisme chronique.	613	
28	2	Faiblesse de la vue et autres infirmités.	597	
34	10	Infirmités . . . . .	772	
31	"	Infirmités incurables . . . . .	3,914	
23	9	Id. . . . .	510	
27	8	Ophthalmie et autres infirmités. . . . .	539	
28	6	Ophthalmie et âge avancé. . . . .	604	
26	11	Rhumatisme chronique . . . . .	373	
31	2	Infirmités . . . . .	974	
30	"	Affection des bronches et de l'estomac. . .	1,145	
43	"	Grand âge . . . . .	1,731	
28	1	Faiblesse de la vue et autres infirmités.	1,379	
28	3	Affection rhumatismale chronique. . . .	894	
32	9	Infirmités incurables . . . . .	1,410	
30	6	Id. et âge avancé. . . . .	758	
34	10	Id. . . . .	1,538	
30	4	Faiblesse de la vue et autres infirmités.	960	
18	10	Id. . . . .	452	
40	6	Grand âge . . . . .	1,374	
35	8	Affection chronique du foie. . . . .	1,539	
47	6	Age avancé. . . . .	1,517	
31	"	Infirmités . . . . .	1,714	
29	11	Id. . . . .	1,991	
29	5	Paralyse . . . . .	576	
27	3	Infirmités et âge avancé . . . . .	577	

N. d'ordre.	DATE DES ARRÊTÉS de démission.	NOMS ET PRÉNOMS DES FONCTIONNAIRES.	FONCTIONS.	ÂGE.
66	20 mars 1845 .	Joos, Pierre-Joseph . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	49
67	Id.	Raepers, Jean-Mathieu . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	60
68	21 id.	Dehoux, Pierre-Joseph. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	54
69	22 mars 1845 .	Dechant, Marie-Louis-Jean . . . . .	Contrôleur des contributions . . . . .	60
70	Id.	Sandberg, Joseph-Hubert. . . . .	Id. de 2 <sup>e</sup> classe des contributions . . . . .	60
71	Id.	Denis, Jean-Lambert . . . . .	Géomètre de 1 <sup>re</sup> classe du cadastre.	52 $\frac{1}{2}$
72	Id.	Charbo, Jean-Baptiste . . . . .	Id. id. . . . .	59
73	Id.	Lolivier, Nicolas-François-Joseph.	Brigadier des douanes . . . . .	56
74	30 id.	Mammès, Louis-Joseph. . . . .	2 <sup>e</sup> commis rédacteur. . . . .	69
75	3 avril. . . . .	Divoorst, Corneille-Philippe . . . . .	Matelot de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	55
76	5 id.	Bourguignon, Louis. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	44
77	7 id.	Uyttebroeck, Pierre. . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	54
78	10 id.	Vandevyver, Augustin-Jean-Franç.	Brigadier des douanes . . . . .	57
79	Id.	Gratiaen, Jean-François . . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	48
80	22 avril. . . . .	Pharazin, François-Joseph. . . . .	Receveur des contributions. . . . .	71 $\frac{1}{2}$
81	Id.	Lefevre, Pierre-Joseph. . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	55
82	23 id.	François, Louis-Hippolyte-Joseph.	Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	55
83	Id.	Wilgot, Martin-Joseph. . . . .	Id. id. . . . .	66 $\frac{1}{2}$
84	Id.	Fourrier, Nicolas-Joseph . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	61
85	Id.	Moors, Charles . . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	54
86	Id.	Mathieu, André-François . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	59
87	25 id.	Van Melder, Jean-François . . . . .	Receveur des contributions . . . . .	68
88	3 mai. . . . .	Bracke, Pierre-Joseph . . . . .	Préposé de 2 <sup>e</sup> classe des douanes.	39
89	5 id.	Godard, Eugène. . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	36
90	Id.	Cailleaux, Charles-Louis-Joseph.	Id. 3 <sup>e</sup> id. . . . .	58
91	Id.	Picard, Léon . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	67 $\frac{1}{2}$
92	Id.	Balkaen, Charles . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	49
93	6 id.	Gloson, Nicolas-Henri . . . . .	Contrôleur de 1 <sup>re</sup> classe des contributions.	70
94	14 id.	Keyl, Albert . . . . .	Sous-brigadier des douanes. . . . .	53
95	16 id.	Tercelin, Joseph-Raimond. . . . .	Id. . . . .	62
96	22 id.	Balance, Charles-Joseph . . . . .	Id. . . . .	59 $\frac{1}{2}$
97	Id.	Paternoster, Emmanuel-Joseph . . . . .	Id. . . . .	56

ANNÉES de service.		MOTIFS DES ADMISSIONS A LA RETRAITE.	MONTANT de LA PENSION.	<i>Observations.</i>
Ans.	Mois.			
22	6	Faiblesse des organes de la vue et rhumatisme chronique.	441	
37	4	Infirmités et âge avancé . . . . .	748	
32	3	Id. . . . .	743	
30	»	Age avancé . . . . .	Non liquidée.	
34	6	Infirmités . . . . .	1,760	
25	3	Id. . . . .	742	
37	1	Id. . . . .	1,227	
25	9	Faiblesse de la vue et autres infirmités. .	584	
32	11	Grand âge . . . . .	1,146	
11	»	Faiblesse de la vue et autres infirmités. .	Non liquidée.	
22	»	Infirmités graves . . . . .	468	
20	»	Infirmités . . . . .	Décédé.	
31	4	Id. . . . .	676	
30	2	Faiblesse de la vue et autres infirmités. .	542	
39	6	Grand âge . . . . .	Non liquidée.	
31	11	Paralytie . . . . .	798	
26	5	Hernie et autres infirmités . . . . .	470	
29	9	Infirmités et âge avancé . . . . .	690	
32	2	Id. id. . . . .	810	
22	3	Ophthalmie et autres infirmités. . . . .	418	
28	5	Faiblesse de la vue et âge avancé. . . . .	602	
40	8	Infirmités et âge avancé. . . . .	2,352	
11	8	Ophthalmie. . . . .	175	
9	9	Eatorse chronique et perte d'un membre.	400	
35	9	Infirmités et âge avancé. . . . .	732	
34	6	Grand âge . . . . .	707	
16	7	Hernie inguinale et autres infirmités . .	235	
31	1	Grand âge . . . . .	1,980	
33	6	Faiblesse de la vue et autres infirmités. .	632	
32	6	Grande faiblesse de la vue et âge avancé .	611	
32	10	Infirmités . . . . .	696	
26	»	Faiblesse de la vue et autres infirmités. .	515	

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	DATE DES ARRÊTÉS de démission.	NOMS ET PRÉNOMS DES FONCTIONNAIRES.	FONCTIONS.	AGE.
98	22 mai 1845.	Bourgeois, Jean-Joseph . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	51
99	Id.	Schragen, Guillaume-Jacques . .	Id. id.	46
100	24 Id.	Dumoulin, Nicolas . . . . .	Garde forestier . . . . .	60 $\frac{1}{2}$
101	26 mai 1845.	Vryens, Jean. . . . .	Receveur des contributions . .	71
102	8 juin. . . . .	Collignon, Gabriel-Joseph. . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises .	55
103	8 id.	Sautier, Olivier . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe de douanes .	41
104	12 id.	Janssen, Jacques-Hubert . . .	Receveur des contributions . .	68
105	Id.	Delfoar, François-Léonard. . .	Id. . . . .	65
106	Id.	Lambert, Henri . . . . .	Id. . . . .	59
107	Id.	Dewée, Égide . . . . .	Id. . . . .	70
108	18 id.	Devillez, Antoine-Joseph . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises .	60 $\frac{1}{2}$
109	21 juin. . . . .	Van Meldert, Philippe . . . . .	Vérificateur des douanes . . . .	70
110	Id.	Rolland, Dominique-Joseph . .	Sous-brigadier des douanes . .	50
111	22 id.	Springael, Joachim-François . .	Receveur des contributions. . . .	63 $\frac{1}{2}$
112	23 id.	Spéliers, Joseph. . . . .	Brigadier des douanes. . . . .	49
113	25 id.	Vannesson, François-Denis. . .	Inspecteur des eaux et forêts . .	73
114	Id.	De Paix, Jérôme-Hubert-Félix. .	Id. id. . . . .	63
115	Id.	Brochoven, Thomas-Marcel . . .	Receveur des contributions. . . .	68
116	Id.	Dejardin, André-Joseph . . . .	Id. id. . . . .	63
117	30 id.	Royer, Jean-Baptiste. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	51
118	2 juillet . . . .	Delcroix, Florentin . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	40
119	Id.	Franquart, Henri-Joseph . . . .	Id. id. . . . .	58
120	Id.	Meulemans, Jean-Baptiste-Honoré.	Id. id. . . . .	32 $\frac{1}{2}$
121	7 id.	Hecq, Nicolas-Joseph . . . . .	Receveur de l'enregistrement. . .	56
122	Id.	Lambert, Dieudonné-Marie. . . .	Id. des contributions . . . . .	64
123	11 id.	Niessen, Claude . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	53
124	Id.	Willems, Pierre-André. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . .	61
125	19 id.	Lemayeur, Léopold-Albert-Joseph.	Receveur des contributions . . .	49
126	Id.	Rappe, Melchior. . . . .	Garde forestier . . . . .	33
127	25 id.	Seeuws, Jean-François . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	46
128	27 id.	Van Remoorter, Jean-François. .	Receveur des contributions. . . .	71
129	Id.	Potti, Lamb.-Cristophe-Godfroid.	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises .	54
130	30 juillet . . . .	Legrand, Félix-Désiré . . . . .	Sous-brigadier des douanes . . .	50
131	Id.	Braibant, Antoine . . . . .	Garde forestier . . . . .	80

ANNÉES de service.		MOTIFS DES ADMISSIONS A LA RETRAITE.	MONTANT de LA PENSION.	<i>Observations.</i>
Aus.	Mois.			
23	»	Faiblesse de la vue et autres infirmités .	Non liquidée.	
11	6	Grande faiblesse de la vue et autres infirm.	Id.	
39	4	Infirmités et âge avancé . . . . .	135	
42	»	Grand âge . . . . .	1,566	
30	»	Infirmités . . . . .	840	
21	»	Infirmités graves et incurables. . . . .	302	
34	»	Grand âge et infirmités. . . . .	Non liquidée.	
28	6	Infirmités incurables . . . . .	696	
31	4	Id. graves et incurables. . . . .	1,044	
30	»	Grand âge . . . . .	1,017	
36	10	Infirmités et âge avancé. . . . .	802	
42	10	Grand âge . . . . .	1,320	
28	1	Infirmités graves et incurables. . . . .	471	
40	6	Infirmités graves et incurables . . . . .	1,364	
22	5	Grande faiblesse de la vue et autres infirm.	511	
48	»	Grand âge . . . . .	3,360	
31	»	Infirmités . . . . .	Non liquidée.	
27	»	Id. et âge avancé . . . . .	931	
36	»	Id. incurables . . . . .	Non liquidée.	
32	»	Id. graves et incurables . . . . .	627	
12	6	Id. id. . . . .	335	
34	6	Ophthalmie chronique . . . . .	Non liquidée.	
12	6	Paralysie . . . . .	Id.	
33	8	Infirmités incurables. . . . .	4,023	
44	6	Infirmités . . . . .	2,593	
30	4	Id. . . . .	671	
32	6	Id. et âge avancé . . . . .	665	
23	»	Maladie grave et incurable . . . . .	Non liquidée.	
29	»	Grand âge . . . . .	49	
26	6	Affection grave au pied gauche. . . . .	Non liquidée.	
41	6	Grand âge . . . . .	Id.	
29	10	Grande faiblesse de la vue et autres infirm.	940	
22	6	Infirmités . . . . .	Non liquidée.	
16	2	Grand âge . . . . .	80	

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	DATE DES ARRÊTÉS de démission.	NOMS ET PRÉNOMS DES FONCTIONNAIRES.	FONCTIONS.	ÂGE.
132	5 août 1845.	Leté, Agapite . . . . .	Garde forestier . . . . .	60
133	18 id.	Delrock, Jean-André . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	75
134	20 id.	Desmasure, Auguste-Albert . . . . .	Lieutenant id. . . . .	62
135	Id.	Olivier, Charles-François . . . . .	Sous-lieutenant id. . . . .	57
136	21 Id.	Ribaucourt, François-Joseph . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	55 $\frac{1}{2}$
137	25 id.	Déré, Guillaume. . . . .	Id. id. . . . .	53 $\frac{1}{2}$
138	27 id.	Lambert, dit Biron, Jean-Joseph.	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	62 $\frac{1}{2}$
139	Id.	Borgie, Pierre-Joseph . . . . .	Id. id. . . . .	63
140	Id.	Dens, Jean-Baptiste. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	56 $\frac{1}{2}$
141	Id.	Rossart, Balthasar . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des douanes.	48
142	Id.	Busso, J.-J.-J.-V. . . . .	Teneur de livres. . . . .	65
143	3 septembre.	De Backer, Jacques. . . . .	Garde forestier . . . . .	66
144	5 id.	Aerts, Jean-Henri . . . . .	Receveur de l'enregistrement. . . . .	65
145	10 id.	De Longrée, Nicolas-Joseph . . . . .	Receveur des contributions . . . . .	61
146	Id.	Devries, Michel-Corneille . . . . .	Id. id. . . . .	56
147	Id.	Sotiau, François. . . . .	Id. id. . . . .	54
148	Id.	Leitenschneider, Jacq.-M.-Fr.-Xav.	Contrôleur des contributions . . . . .	53 $\frac{1}{2}$
149	Id.	Bondroit, Jean-Louis . . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	42
150	12 id.	Sablon, Lambert-Joseph . . . . .	Id. id. . . . .	62
151	Id.	Demouffin, Léopold. . . . .	Brigadier id. . . . .	53 $\frac{1}{2}$
152	Id.	Navez, Hubert-Joseph . . . . .	Préposé de 1 <sup>re</sup> classe des accises.	58 $\frac{1}{2}$
153	13 id.	Fromont, Édouard . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	48 $\frac{1}{2}$
154	22 id.	Laurent, Ghislain-Joseph . . . . .	Sous-lieutenant des douanes . . . . .	60

ANNÉES de service.		MOTIFS DES ADMISSIONS A LA RETRAITE.	MONTANT de LA PENSION.	<i>Observations.</i>
Ans.	Mois.			
28	8	Grand âge. . . . .	231	
28	"	Id. . . . .	598	
36	6	Age avancé et infirmités . . . . .	1,162	
38	"	Faiblesse de la vue et autres infirmités. .	994	
28	"	Infirmités . . . . .	Non liquidée.	
27	6	Cécité. . . . .	Id.	
27	6	Infirmités et âge avancé . . . . .	580	
21	"	Id. id. . . . .	308	
30	"	Infirmités . . . . .	Non liquidée.	
28	"	Id. . . . .	338	
34	"	Id. . . . .	Non liquidée.	
30	"	Id. et âge avancé. . . . .	Id.	
30	10	Id. id. . . . .	Id.	
37	6	Faiblesse de la vue et rhumatisme chroniq.	5,248	
33	"	Rhumatisme chronique et autres infirmités.	Non liquidée.	
28	6	Infirmités incurables . . . . .	Id.	
36	6	Faiblesse de la vue et autres infirmités. .	2,072	
20	"	Infirmités graves et incurables . . . . .	Non liquidée.	
32	"	Infirmités et âge avancé . . . . .	602	
30	"	Infirmités . . . . .	Non liquidée.	
31	"	Id. et âge avancé. . . . .	662	
27	"	Hernie inguinale chronique. . . . .	704	
35	6	Infirmités et âge avancé. . . . .	975	

## ÉTAT

*Indiquant l'emploi détaillé du crédit voté au Budget de 1844 pour dépenses imprévues.*

OBJET DE LA DÉPENSE.	MONTANT de LA DÉPENSE.	<i>Observations.</i>
<i>Buyse</i> , vérificateur de l'enregistrement, frais de séjour à l'administration centrale . . . . .	390 "	
<i>Dordu</i> , premier commis à l'administration centrale, frais de voyage à Tirlemont, etc. . . . .	30 80	
<i>Ledouble</i> , receveur des domaines à Liège, et <i>Buyse</i> , vérificateur de l'enregistrement, pour frais de voyage et de séjour à l'occasion d'une mission spéciale à Bruxelles . . . . .	578 25	
<i>Lejeune</i> , inspecteur général des contributions, indemnité pour mission spéciale à Cologne. . . . .	424 "	
<i>Vanderstraeten</i> , commis adjudant à l'administration des contributions, frais de route et de séjour à Liège.	54 85	
<i>Vanderstraeten</i> , commis adjudant à l'administration des contributions, frais de route et de séjour à Liège.	40 55	
<i>Van Caillie</i> , directeur de l'enregistrement à Arlon, pour frais de séjour à Bruxelles à l'occasion d'une mission spéciale, aux termes de la décision du 27 septembre 1843 . . . . .	585 "	
<i>Bérard et Carette</i> , frais de convoyage de marchandises.	220 "	
<i>Adan, H.-P.-L.</i> , chef de division au Département des Finances, frais de route et de séjour (mission extraordinaire) à Lille. . . . .	174 "	
<i>Cadot</i> , inspecteur de l'enregistrement et des domaines au Département des Finances, frais de route et de séjour (mission extraordinaire) (bornage sur le canal de Charleroy) . . . . .	78 75	
<i>Verhaegen</i> , jeune, et <i>Allard</i> , avocats de l'administration, honoraires en cause contre la dame V <sup>o</sup> Perrin, de Liège. . . . .	620 "	
<i>Verhaegen</i> , jeune, avocat de l'administration, déboursés et émoluments en cause contre la dame V <sup>o</sup> Perrin.	231 17	
<i>Vankerckhove</i> , directeur de l'administration du Trésor public, frais de route et de séjour (mission à Anvers). . . . .	38 "	
<i>Carette et Bérard</i> , frais de convoyage . . . . .	240 "	

OBJET DE LA DÉPENSE.	MONTANT de LA DÉPENSE.	<i>Observations.</i>
<i>De Croes, S.</i> , frais de convoyage. . . . .	192 »	
<i>Peeters, J.</i> , avoué à Bruxelles, dépens d'appel en cause du prince de Broglie contre le Gouvernement belge (arriéré de traitement de l'ancien évêque de Gand).	240 01	
<i>Mercier, S.</i> , chef de division au Département des Finances, frais de route et de séjour (mission extraordinaire à Cologne). . . . .	167 40	
<i>Vanden Eynde, L.</i> , commis adjudant au Département des Finances, frais de route et de séjour, (mission extraordinaire à Cologne) . . . . .	81 70	
<i>Warlomont</i> , vérificateur de l'enregistrement, pour frais de déplacement à l'occasion de la tournée du 2 septembre 1843, dans un ressort autre que le sien . . . . .	435 »	
<i>Buyse</i> , vérificateur de l'enregistrement, pour frais de déplacement en conformité de l'arrêté du 27 avril 1843 (mission au Département). . . . .	40 »	
<i>Doucker, E.</i> , vérificateur de l'enregistrement, frais de route et de séjour (mission extraordinaire) à Ter- vueren, etc. . . . .	12 50	
<i>Carette, Bérard, de Croes</i> , frais de convoyage de marchandises . . . . .	308 »	
<i>Lejeune, J.</i> , inspecteur général des contributions, <i>Dauby</i> , inspecteur général de l'enregistrement, <i>Grégoire</i> , surnuméraire à l'administration des contributions. Mission extraordinaire à l'étranger. Frais de route et de séjour à Cologne et à Paris . . . . .	715 10	
<i>Guiot, Bérard, de Croes, Carette</i> , frais de convoyage de marchandises . . . . .	662 »	
<i>Cadot</i> , inspecteur de l'enregistrement, frais de route et de séjour (bornage sur le canal de Charleroy et voyage à Gand) . . . . .	231 90	
<i>Fisco</i> , premier commis à l'administration centrale des contributions, frais de route et de séjour, inspection de sucreries de betteraves . . . . .	141 »	
<i>Le receveur de l'enregistrement à Léau</i> , pour déplacement au sujet de l'instance contre le bureau de bienfaisance de Halle-Boyeuhoven . . . . .	34 »	
<i>Neve</i> , frais de visite d'employés . . . . .	54 »	
<i>Demazières</i> , premier commis au Département des Finances, frais de route et de séjour à Anvers. . . . .	58 80	
<i>Dordu</i> , premier commis au Département des Finances, frais de route et de séjour à Anvers. . . . .	17 60	
<i>Debaecker, Kluyskens</i> , frais de visite d'employés . . . . .	18 »	

OBJET DE LA DÉPENSE.	MONTANT de LA DÉPENSE.	<i>Observations.</i>
<i>Vanhemelryck</i> , premier commis à l'administration centrale des contributions, frais de route et de séjour à Namur et à Ardenne . . . . .	82 60	
<i>Verhaegen</i> , avocat, honoraires en cause du Département des Finances contre le prince de Broglie . . .	220 »	
<i>Ferrier</i> , renouvellement d'inscriptions hypothécaires.	42 38	
<i>Lambotte</i> , frais de confection de rôles . . . . .	364 49	
<i>Doncker, E.</i> , vérificateur de l'enregistrement, frais de route et de séjour à Tournay . . . . .	75 »	
<i>Perlot, Brusquin et Henrotte</i> , indemnité pour dévouement lors de l'incendie de la forêt domaniale du Conques. . . . .	30 »	
<i>Vanderstraeten</i> , commis adjudant au Département des Finances, frais de route et de séjour à Anvers . . .	13 50	
<i>Houze</i> , deuxième commis à l'administration de l'enregistrement, frais de route et de séjour à S <sup>t</sup> -Trond et à Léau . . . . .	40 40	
<i>Lejeune</i> , inspecteur général des contributions, indemnité pour mission spéciale à Cologne . . . . .	438 40	
<i>Arnould</i> , directeur de l'enregistrement et des domaines, indemnité pour mission spéciale à Cologne. . .	386 60	
<i>Gillet</i> , frais de visite. . . . .	10 »	
<i>Warlomont</i> , frais de déplacement; inspection dans un ressort autre que le sien. . . . .	422 50	
<i>Jadot</i> , frais de voyage; inspection dans un ressort autre que le sien . . . . .	160 »	
<i>De Philippart</i> , frais de voyage; inspection dans un ressort autre que le sien. . . . .	290 »	
<i>Frère</i> , commis adjudant au Département des Finances, frais de route et de séjour à Namur . . . . .	38 »	
<i>Grégoire</i> , surnuméraire du cadastre, frais de route et de séjour à Mons . . . . .	23 »	
<i>Doncker</i> , vérificateur de l'enregistrement, frais de route et de séjour à Nivelles et à Wavre. . . . .	40 »	
<i>Vanderstraeten, J.</i> , commissaire adjoint au Département des Finances, frais de route et de séjour à Anvers. . . . .	18 50	
<i>Arnould</i> , directeur de l'enregistrement et des domaines, frais de route et de séjour à Liège. . . . .	131 10	
<i>Engler</i> , inspecteur, <i>Cappelle</i> , vérificateur du trésor, frais de route à Amsterdam. . . . .	1,205 50	

OBJET DE LA DÉPENSE.	MONTANT de LA DÉPENSE.	<i>Observations.</i>
<i>Cadot</i> , inspecteur de l'enregistrement, frais de route à Termonde. . . . .	28 20	
<i>Mercier</i> , S., chef de division au Département des Finances, frais de route à Anvers. . . . .	27 "	
<i>Neve</i> , docteur en médecine, frais de visite d'employés.	21 "	
<i>Vanderlinden</i> , notaire, déboursés et honoraires pour certificats aux possesseurs d'actions du chemin de fer rhénan. . . . .	349 54	
<i>Kluyskens</i> , frais de visite d'employés. . . . .	24 "	
<i>Adan</i> , directeur de l'administration des contributions, frais de route et de séjour à Paris, Lyon, Marseille et Livourne. . . . .	2,408 91	
TOTAL. . . . fr.	14,000 "	